

OPTIONS



La révolution numérique est là. Comment en faire un point d'appui pour gagner plus de liberté, d'autonomie et de qualité de vie au travail ? Compte rendu des rencontres d'*Options* du 22 novembre 2018. **Pages 16 à 27**

GILETS JAUNES

Touche pas à mes riches page 6
Mouvement lycéen page 7
Du social au fiscal page 12
Solution répression ? page 10
Quand la France rit jaune page 46

Rencontres Numérique: quel avenir pour le travail?

SÉMINAIRE

.....

LA MISE EN PLACE DES CSE SUR LES 2^E ET 3^E COLLÈGES



Le 24 janvier 2019. À suivre en ligne
ou sur Montreuil, de 9h30 à 12h30.
Inscription sur ugict.cgt.fr/cse2019



éditorial

Dans l'action

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE

Anne Dambrin

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Guillaume Lenormant

RÉDACTION

Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE

Sylvie Durand

PUBLICITÉ

Sylvie Durand
Tél. : 01 55 82 83 32

PHOTOGRAVURE

Anne Dambrin

IMPRESSION

Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

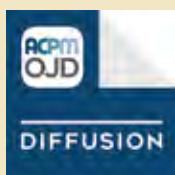
CONCEPTION GRAPHIQUE

Ligne neuf

Commission paritaire:

0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:
4^e trimestre 2018



«Imprimé sur du papier provenant d'Autriche»
«Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne»

La mobilisation des gilets jaunes, construite en dehors du syndicalisme et des lieux de travail, nous interroge, mais nous ouvre des opportunités et des responsabilités.

Cette révolte, devenue mouvement social, a évolué et rejoint des thématiques portées par la Cgt depuis des années. Les brèches ouvertes dans l'inféxibilité du président de la République, notamment sur la Csg ou sur le gel du prix de l'essence créent de la confiance pour progresser dans le rapport de forces dans les entreprises, les branches et au plan interprofessionnel: il serait inacceptable d'exonérer de leur légitime contribution le patronat, et le capital dans son ensemble, au profit d'un partage de la pénurie au sein du monde du travail. C'est pourtant la stratégie du gouvernement qui ne cesse d'opposer les actifs aux retraités, aux privés d'emploi, les cadres aux non-cadres, et d'affirmer une conception de la «classe moyenne» réduite à une «smicardisation» de la société.

Mais ce mouvement est aussi traversé par des contradictions et des idées d'extrême droite.

Notre implication doit permettre de gagner une issue de progrès social et humaniste. Il s'agit de revenir sur la place et le rôle de l'impôt, des cotisations sociales. Permettre de vivre dignement, augmenter l'ensemble des salaires, c'est rétablir une plus juste répartition des richesses. En France, en 2017, deux tiers des bénéfices des entreprises du Cac 40 ont été distribués sous forme de dividendes aux actionnaires ; 25% des cadres sont payés en dessous du plafond de la Sécurité sociale (3 311 euros brut), contre 18% il y a dix ans ; 62% des techniciens et professions intermédiaires estiment que leur rémunération n'est pas au niveau de leurs responsabilités et de leur charge de travail; les femmes cadres gagnent 26% de moins que les hommes à qualification égale ou supérieure. Ce ne sont pas la prime d'activité versée sous conditions de ressources (maximum 1 720 euros) ni la défiscalisation des heures supplémentaires et de la prime optionnelle versée par des entreprises, là encore inversement proportionnelle aux salaires, qui vont répondre aux besoins.

L'heure est au rassemblement dans l'action pour exiger partout des augmentations conséquentes du Smic et de l'ensemble des salaires, pour stopper l'austérité budgétaire et développer les services publics. Le niveau de civilisation d'un pays ne se mesure pas au niveau de capitalisation des entreprises, mais à son niveau de protection sociale. Alors n'acceptons pas de financer les miettes lâchées par le gouvernement par une réduction des droits sociaux. Agissons pour le progrès social, la France en a les moyens, allons les chercher!



Marie-José Kotlicki

**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS**

6 À propos Au fil de l'actualité**mouvement****7** Lycée, université
Surdité et intransigeance**8** Ubérisation
Requalification gagnanteJournalistes
Ciblés par la répression**9** Représentativité
Premier bilan des élections professionnellesClimat
Pas trop tard, peut-êtrePrud'hommes
Un plafonnement illégal**10 Gilets jaunes**

Cogner : tentation ou stratégie ?



MARC SALVET / MAXPPP

12 Gilets jaunesDu social au fiscal (et vice versa)
Entretien avec Alexis Spire**14 Lanceurs d'alerte**

Une « maison » pour rompre l'isolement

15 Pouvoir d'achat

Ces autres gilets jaunes

Syndicalisme

C'est comme ça chez Mitsubishi

Emploi

Le crowdfounding en Allemagne

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33

Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

RENCONTRESNumérique :
quel avenir pour le travail ?

NICOLAS MARQUÈS / KR IMAGES PRESSE

Pages 16 à 27 Comment analyser les retombées de la révolution numérique sur le travail ? Mieux encore : comment peser sur cette évolution et la guider, plutôt que la subir ? Pour répondre, l'Ugict a mené un travail d'enquête approfondi après des professionnels.

Ce regard pluriel sur l'organisation du travail a nourri l'élaboration de méthodes d'évaluation et d'outils susceptibles d'aider les équipes syndicales.

Car on peut faire du progrès avec le numérique. À condition d'interroger la pertinence de l'investissement, d'impliquer de façon centrale les représentants du personnel et, avec eux, les institutions représentatives du personnel. Sans eux, rien n'est possible.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



REMY PERRIN/MAXPPP

28 DÉCONNEXION

Le salaire comme repère

29 Repos Les forfaits-jours aussi

30 Justice En peau de chagrin

31 Cop 24 Le vert terni par le jaune?



32 Bloc-notes

Ugict: agenda et rendez-vous

terrains

33 Sauvetage en mer

Un devoir qui ne se négocie pas

34 Syndicats Unis face à la criminalisation

droits

35 Heures supplémentaires

Charge de travail et « accord implicite »

36 Fonction publique

Protection fonctionnelle et harcèlement

hors champs

38 Album

Journalisme vert

Cent photos pour la biodiversité

39 Paris/exposition

La maison Renoir de père en fils

40 Rétrospective

Joan Miró artiste catalan complètement autonome



PINACOTECA DI BRESCIA

platines

43 Franz Schubert

Voyage divers

Steve Reich I have a drum...

bouteilles

43 Vouvray

Domaine Aubert

lire

44 Les polars

Soleil levant: flics et yakuzas

45 Les romans

Survivre et vivre: après la tuerie

hors champs

46 SOCIÉTÉ

Quand la France rit jaune



MARC GARYENES/MAXPPP

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Gilets jaunes: l'«en même temps» ne passe plus à la télé

Il avait retardé son allocution présidentielle pour «ne pas mettre d'huile sur le feu». Intention louable. Sauf que, chez vous je ne sais pas, mais chez moi, ce n'était pas ça. Dès que j'ai vu son visage apparaître sur l'écran télé, j'ai eu le sentiment qu'un feu couvait. Par en dessous. Côté écran, tout était normal. L'image en revanche... Soyons clairs, je n'aime pas dénoncer. Mais la maquilleuse – le plus souvent c'est une, pas un – avait clairement bâclé le travail. Sous le masque de rimmel, effaceur en général efficace des aspérités de classe, hypertrophies de capital et autres trous noirs fiscaux, le visage du président donnait à voir une foule de petits poils noirs et moches. Si, si, vous pouvez vérifier sur les photos. Soit c'était un sabotage – les maquilleuses sont la plupart du temps des précaires – soit c'était une trouvaille des communicants élyséens, ce semi-dévoilement pileux symbolisant crûment l'état du chef de l'État: un président à poil. Histoire d'instiller de l'humain dans la machine, de l'huile dans les boîtes de vitesses du char de l'État, de s'identifier à celles et ceux qui ont la peau à vif à force de se retrouver rasés de près tous les quinze du mois. Dans les deux cas, c'était barbant.

Sans aller jusqu'à couper les cheveux en quatre, ce pileux semi-clandestin et maladroit conférait au président l'allure louche d'un type qui tente de vous fourguer une taxe au prétexte que ce n'est pas un impôt. Le genre qui incite à écrire sur sa porte: démarcheurs s'abstenir! Ajoutons à cela que la femme de ménage – le plus souvent c'est une, pas un – avait laissé bien en vue, sur la droite du bureau présidentiel, ce que l'on qualifie de parure. Ce mot désuet désigne la kyrielle de pots dans lesquels on retrouve pêle-mêle stylos, crayons, gommes et pastilles contre la toux. Dans ces circonstances, les pots présidentiels se la pétaient un peu: bien en vue, ventrus et dorés à souhait. Très dorés. Dorés kitsch, dorés comme



PHILIPPE ARNASSAN/MAXPPP

dorures, dorés comme louis d'or. En deux mots: la classe! Le président de l'en-même-temps d'une barbe qui la jouait rebelle et d'un mobilier qui la jouait empire s'est mis au diapason en pleurant sur les pauvres pour épargner... les fortunés.

Menu du chef: vessies assaisonnées lanternes

Avoir de la fortune signifie aussi: avoir de la chance. Dans notre pays, les fortunés ont bien de la fortune. Ils peuvent compter – et le font en permanence – sur le premier de cordée des premiers de cordée, même lorsque cet alpiniste imprudent dévisse au-delà du supportable dans les sondages. En regardant le pays au fond des yeux, le président lui a d'abord fait les gros yeux. Appels au calme, à l'ordre et à rentrer dans le rang. Pas un mot pour les retraités, pas un mot pour les jeunes, pas un mot pour les humiliés, les en-colère, les obscurs qui en ont gros sur la patate.

Mais réel oblige: après une autocritique si-j'ai-été-méchant-je-ne-le-ferai-plus, charmante mais finalement anodine, il a bien fallu attaquer le menu du jour, qui était chargé. Figurait à la carte le pouvoir d'achat, le montant des retraites, la démocratie, tous sujets qui ne pouvaient pas se régler à coups d'œillades mi-père fouettard, mi-père Noël. Les gens, c'est-à-dire quelque 84 % de la population si l'on en croit les sondages, voulaient du solide, du concret, du brutal. Grosse, grosse déception au menu. Soudain, on a vu s'agiter dans le petit écran une sorte d'encore plus petit cuisinier, nerveux à l'idée de devoir présenter une carte bricolée au jury du guide Michelin. Sous d'élogieuses appellations, la maison Macron n'avait guère à



présenter qu'une carte de vœux assaisonnée lanternes. Surtout lorsque le chef annonce – roulement de tambour – qu'elle se fera sans surcoût pour l'employeur. C'est votre entrée, vous la trouverez dans l'assiette de votre voisin... En guise de premier plat, la prime exceptionnelle versée par les entreprises « *qui veulent* » avait tout d'une farce sans farce et, justement, c'est ça, la farce. Le second plat, à base d'heures supplémentaires défiscalisées (l'assiette de votre voisin), affichait la vivacité et la modernité d'un manuscrit exhumé d'un enfer archivistique. Une recette venue en droite ligne d'un chef tortueux et maudit, Nicolas I^e, banni par le suffrage universel pour soupçons d'empoisonnement public. Pour couper l'appétit, c'était parfait. Mais ça ne nourrit pas son monde. Sauf les fortunés, sacrés veinards !

Gilets rouges : touche pas à mon riche !

Il a bien fallu en venir à la grande question, incontournable, celle qui voit tout le monde piquer du nez dans l'assiette et tapoter ses poches avec un air inquiet : qui va régler l'addition ? La réponse du président mérite d'être décryptée. Pour faire simple, elle s'articule en deux temps, deux messages. Le premier se résume en trois mots : pas les riches. Hors de question de rétablir un impôt sur la fortune, de demander un effort à des actionnaires gavés comme oies avant Noël, ou à des entreprises qui jouent au Monopoly avec l'argent public. Car, voyez-vous, ces gens-là sont indispensables, délicats, fragiles et mènent une vie pleine de risques. Regardez Carlos Ghosn : si on l'avait imposé en France, il serait peut-être parti au Japon et qui sait ce qui lui serait arrivé, là-bas ? Pourquoi pas exiger d'Apple ou de Starbucks qu'ils payent leurs impôts en France, comme tout le monde ? Ou de Ford qu'il respecte ses engagements ! Le second message, qui découle du premier, est encore plus simple puisqu'il tient en deux mots : les autres. Bref, on oublie la dimension redistributive de l'impôt, on écarte l'idée de taxer le capital, et on invite chacun à mettre la main à la poche pour que chacun puisse trouver quelque chose dans la sienne.

Il reste, certes, la promesse d'un débat : mais le président l'a honteusement assortie de quelques fruits offerts, là encore, par Nicolas I^e. Ils valent citation : « *Je veux que nous mettions d'accord la nation avec elle-même sur ce qu'est son identité profonde, que nous abordions la question de l'immigration.* » Cet *outing* Sarkozien qui câline les fondamentaux de la droite extrême en faisant de l'œil au Rassemblement national, a tout d'une manœuvre désespérée pour transférer une révolte sociale sur le terrain fangeux de la haine raciale. Touche pas à mon riche devient ainsi le mot de ralliement d'une République en marche arrière dont le président, tel un enfant agité jouant au pompier incendiaire, verse bel et bien de l'huile sur le feu. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

LYCÉE, UNIVERSITÉ SURDITÉ ET INTRASIGEANCE

APRÈS DES SEMAINES DE MOBILISATIONS MULTIFORMES, LES POUVOIRS PUBLICS AJOUTENT LA RÉPRESSION À L'ABSENCE DE DIALOGUE.



Des blocages ou des manifestations qui dégénèrent, des lycéens empêchés de se rassembler, frappés, enfermés, blessés, et même, à Mantes-la-Jolie, alignés à genoux les mains sur la tête à plus de 150 comme s'ils allaient être exécutés : la répression contre les jeunes ces dernières semaines donne une nouvelle fois une piètre image de la culture démocratique de ce gouvernement. Les mobilisations se sont d'abord cristallisées sur la réforme du lycée et du bac. Mise en forme depuis quelques mois seulement, elle n'a fait l'objet d'aucune concertation sérieuse avec la communauté éducative, les organisations représentatives n'ayant eu droit qu'à une communication verticale sur ce qui s'annonce pourtant comme une remise sur la table de l'ensemble du dispositif.

Elle s'appliquera « en direct », en même temps que son contenu sera annoncé ! Les élèves de seconde ne connaissent toujours pas le contenu exact des spécialités qui doivent leur être proposées en première, ni si leur lycée disposera des moyens pour l'ensemble des offres de formation. Quant aux enseignants, dont les effectifs vont diminuer dans le secondaire, ils vont devoir, sans qu'on leur demande leur avis, appliquer de nouveaux programmes parfois vidés d'une partie de leur contenu. Tous se sentent les cobayes d'une réforme menée tambour battant et sans filet, de la même manière qu'a été imposé Parcoursup, le dispositif d'affectation dans l'enseignement supérieur. Les deux réformes sont liées : les élèves de seconde vont devoir déterminer leur orientation dès le deuxième trimestre, sans savoir si leurs choix leur fermeront des portes au moment de l'admission dans l'enseignement supérieur ! Ceux des lycées techniques et professionnels, dont les contenus d'enseignement vont être encore plus simplifiés, sont également présents dans les mobilisations, y compris dans les territoires, et se demandent même si l'université leur restera désormais ouverte. Au nom de l'excellence et de l'attractivité de la France, le projet du gouvernement prévoit plutôt d'offrir davantage de places (jusqu'à 500 000) à des étudiants extracommunautaires, mais pas les mêmes que les 320 000 étudiants actuels, car les frais d'inscription deviendront désormais prohibitifs pour les plus modestes. Dossiers sensibles, à suivre... V. G. ▶

UBÉRISATION REQUALIFICATION GAGNANTE



Par un arrêt rendu le 28 novembre, la chambre sociale de la Cour de cassation a jugé pour la première fois la nécessité de requalifier un contrat liant un livreur à vélo à une plateforme numérique, en l'occurrence Take Eat Easy. Cette société, aujourd'hui en liquidation judiciaire, utilisait le web pour mettre en relation des restaurateurs partenaires, des clients passant commande de repas et des livreurs à vélo exerçant leur activité sous un statut d'indépendant. Après avoir, en vain, saisi les prud'hommes puis la cour d'appel pour obtenir une requalification de la relation qui le liait à la plateforme, un coursier avait amené sa demande devant la haute juridiction. Considérant que le système de mise en relation entre Take Eat Easy et ses coursiers était doté d'un outil de géolocalisation permettant à la société, en plus du suivi en temps réel de leur position, de comptabiliser le nombre total de kilomètres parcourus, et que de surcroît la société disposait d'un pouvoir de sanction à l'égard de ses coursiers (via l'édition de pénalités en cas de non-connexion de leur part), les juges ont considéré l'existence caractérisée d'un lien de subordination entre la plateforme et ses travailleurs indépendants. Autrement dit, la nécessité d'une requalification du contrat de travail du plaignant.

Un jugement sans précédent. «*Une immense victoire pour tous les travailleurs "ubérisés", qu'ils soient livreurs à vélo, chauffeurs Vtc ou tant d'autres*», a déclaré la Cgt dans la foulée du jugement. Désormais, estime-t-elle, «*tous peuvent faire reconnaître leur statut et leurs droits fondamentaux de salariés : Smic, congés payés, indemnisation des arrêts maladie, prise en charge par le régime des accidents de travail ainsi que l'ensemble des droits syndicaux*». Et pour s'en donner toutes les chances, la confédération appelle gouvernement et patronat à l'ouverture de négociations sur le développement de droits adaptés aux conditions de travail de cette nouvelle frange du salariat. Les données le concernant manquent. Une étude de la Dares donne une indication de la croissance du nombre d'emplois s'y rapportant : en 2009, la France comptait 560 travailleurs de plateformes. En 2015, ils étaient 2 250, soit quatre fois plus en six ans. M. H.

JOURNALISTES CIBLÉS PAR LA RÉPRESSION

Journaliste, Emmanuel Vire travaille chez Prisma depuis 1999. Il est élu du personnel depuis 2000, aujourd'hui secrétaire du comité d'entreprise et délégué syndical. Au cours des nombreuses luttes auxquelles il a participé ou qu'il a menées dans le groupe, il n'a jamais eu besoin de lettres anonymes ni de menaces de mort, préférant les armes du combat syndical.

Pourtant, le 28 novembre, son domicile a été perquisitionné au petit matin. La police est venue prélever son Adn dans le cadre d'une enquête concernant l'envoi de lettres anonymes avec menaces de mort à plusieurs salariés du groupe de presse Prisma Media. Le Snj-Cgt, la Cgt-Spectacle et la Filpac-Cgt ont exigé que le parquet de Nanterre s'explique sur les raisons et l'intérêt d'une telle perquisition chez le secrétaire général de la deuxième organisation syndicale de journalistes.

À la suite des nombreux incidents liés à la gestion calamiteuse des manifestations du 8 décembre par les forces de l'ordre, qui ont engendré de nombreux blessés parmi les journalistes de terrain, reporters et photographes, l'ensemble des organisations syndicales représentatives des journalistes (Snj, Snj-Cgt, Cfdt-Journalistes, Sgi-Fo) ont décidé, comme le 26 novembre, avec l'appui de la Fédération européenne (Fej) et de la Fédération internationale des journalistes (Fij), de publier une nouvelle alerte sur la plateforme de signalement du Conseil de l'Europe. G. M.



23 %

ARRÊTS MALADIE... SANS S'ARRÊTER

des arrêts maladie prescrits par les médecins en 2016 n'ont pas été pris par les salariés, d'après une étude de l'Ifop pour la mutuelle Malakoff-Médéric. Dans certains secteurs, comme l'hôtellerie-restauration (30 % de renoncement), ou pour certaines catégories de salariés (48 % chez les dirigeants salariés, 22 % chez les cadres), l'impact sur le fonctionnement de l'activité pèse fortement dans leur décision de rester au travail. L'étude insiste sur le fait que la pression monte pour tous, en particulier les cadres, jugés en partie sur leur capacité à se sacrifier, mais qu'au final, ni les salariés ni les entreprises n'y gagnent : quand ils continuent de travailler ou ne prennent qu'une partie de leurs congés maladie, les salariés ne vont pas mieux, sont moins productifs, et font des rechutes plus graves.

REPRÉSENTATIVITÉ PREMIER BILAN DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



XAVIER DE FENOYL/MAXPPP

«À la suite des élections dans la fonction publique, la Cgt perd la 1^{re} place dans la représentativité aux élections professionnelles, secteurs public et privé confondus. L'écart est d'environ 11 170 voix en faveur de la Cfdt, sur 13 569 488 inscrits et 6 011 245 votants.» Passé ce constat général, la Cgt note qu'elle reste en première place dans la fonction publique, avec 21,8 % des voix, malgré une baisse de 1,3 point, devant la Cfdt avec 19 % (- 0,2), Fo 18,1 % (- 0,5), l'Unsa 11,2 % (+ 0,9) et la Fsu 8,7 % (+ 0,7).

La Cgt conserve sa première place dans la territoriale avec 28,8 % et dans la fonction publique hospitalière avec 31,6 % (+ 2 points), où Fo passe devant la Cfdt avec 24,8 % (24,3 % pour la Cfdt). Elle est 5^e dans la fonction publique d'État, avec 12,1 %. Parmi les progressions notables, la Cgt gagne 0,64 point (soit + 4 000 voix) dans l'Éducation nationale, + 0,25 point dans les finances publiques et + 1 point à l'Équipement, où elle repasse première devant Fo. Il est à souligner que ces élections ont été marquées par une baisse de la participation, à 49,8 %, soit une moyenne de -3 points (mais -6,1 points dans la santé). De nombreux dysfonctionnements sont notamment dus à la mise en place du vote électronique, qui n'a pas permis à tous les agents de s'exprimer dans de bonnes conditions. Dans les transports, la Cgt reste première avec 34,02 % (- 0,3 point) devant l'Unsa 23,96 % (+ 0,1 point). À la Ratp, celle-ci passe devant la Cgt de peu (16 voix).

Côté catégories A et B, où les résultats ne sont pas encore analysables en toute exhaustivité, il semble que la Cgt ait souffert de ne pas pouvoir présenter de candidats partout. Ce fut le cas à la Ratp, à la mairie de Montpellier, mais aussi chez Citroën par exemple. D'après l'Ugict, rien que pour le privé, 1 060 000 salariés ne peuvent pas voter Cgt dans les 2^e et 3^e collèges faute de candidats pour qui voter, ce qui n'est pas sans poser problème alors que 80 % des conseils sociaux et économiques (Cse) vont être mis en place en 2019. V. G.

CLIMAT PAS TROP TARD, PEUT-ÊTRE

«Fin du monde, fin de mois, changeons le système, pas le climat.» À Paris, le 8 décembre, le slogan emblématique de la Marche pour le climat organisée partout dans le monde à l'occasion de la Cop 24 fut cette année enrichi, manifestation des gilets jaunes oblige. De nombreux gilets jaunes ont d'ailleurs préféré rejoindre les milliers de personnes qui ont, malgré les menaces de troubles – et dans une ambiance festive –, tenu à rappeler aux États réunis à Katowice (Pologne) pour cette Cop qu'il était urgent de remplir leurs engagements. Et aussi, donc, que la transition écologique ne se ferait pas sans soutien aux États les plus pauvres ou en développement, ni en culpabilisant ou en taxant les citoyens les plus démunis ou en difficulté.

Compte tenu du manque d'ambition de ce nouveau rendez-vous qui, malgré une prolongation, accouche d'un accord technique a minima sans aucune avancée concrète, les associations mobilisées autour des marches pour le climat (des dizaines d'Ong, notamment regroupées au sein du réseau Alternatiba) ont rappelé que les initiatives pour vivre, produire et consommer autrement étaient nombreuses, au niveau local ou régional, partout dans le monde. V. G.



PRUD'HOMMES UN PLAFFONNEMENT ILLÉGAL

C'est une première brèche dans le plafonnement de l'indemnisation des licenciements abusifs: par cinq décisions rendues le 13 décembre, le conseil des prud'hommes de Troyes a jugé les barèmes de ce plafonnement contraires aux engagements internationaux de la France envers la Charte sociale européenne mais aussi envers la convention n°158 de l'Organisation internationale du travail (Oit). Dans un communiqué, le Syndicat des avocats de France (Saf) se félicite de ces décisions qui, pour lui, «ouvrent la voie de la résistance des juges contre cette réforme inacceptable» contenue dans les ordonnances Macron de septembre 2017.

Dans un des litiges portés devant les prud'hommes, le conseil l'affirme: «Un plafonnement limitatif des indemnités ne permet pas aux juges d'apprécier les situations individuelles des salariés injustement licenciés dans leur globalité et de réparer de manière juste le préjudice qu'ils ont subi.» C'était justement l'une des principales critiques formulées par l'ensemble des organisations syndicales pour qui, notamment, ce plafonnement constitue, en droit français, une exception : il permet en effet à celui qui a causé un préjudice de ne pas en assumer la réparation intégrale. C. L.

COGNER : TENTATION OU

La violence a mis en scène des acteurs très différents. Les casseurs, cela va sans dire, se divisent entre ceux qui n'ont pas d'autre projet que le pillage et ceux pour qui briser revient à envoyer un message à l'État, à l'ordre établi. Dans les deux cas, le grabuge crée les conditions de l'isolement de la protestation sociale et fournit au pouvoir l'opportunité de frapper fort. Il ne s'en prive pas.

LA TENTATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

Quarante-huit heures durant, le gouvernement a sérieusement envisagé de promulguer l'état d'urgence. Alors même qu'une grande partie de l'état d'urgence a été versée au droit commun. Mais cette tentation, repoussée in extremis, révèle la facilité avec laquelle l'exécutif tend à criminaliser le mouvement social dès lors qu'il devient turbulent. Ce réflexe pavloviens s'est malheureusement traduit en termes d'agressivité et de provocations policières.

Autant dans Paris que face aux lycéens.

STRATÉGIE ?



CHANGEMENT DE DOCTRINE

Face aux jeunes, le déploiement de forces a pris des allures insoutenables, dont témoigne le comportement policier vis-à-vis des lycéens de Mantes-la-Jolie. Dans Paris, le déploiement a été disproportionné dans ses moyens, singulièrement avec l'usage systématique de grenades de désencerclement, mais également du choix de contrôler et d'interpeller préventivement et massivement. Résultat: plus de blessés le 8 décembre que le samedi précédent – 170 personnes contre 162 le 1^{er} décembre.



MENACES ET EXTENSION DE LA SOLIDARITÉ

Emmanuel Macron a ouvert son discours du 10 décembre en fustigeant la violence. Mais un pouvoir autiste constitue, en période instable, un réel facteur de risque. À la veille de l'acte V des gilets jaunes, si les déchaînements de violence ne sont pas soutenus par l'opinion publique, ils sont admis. Comme si, sur fond de désaffiliation sociale de grande ampleur, ils étaient perçus comme la réponse du berger à la bergère. Les manifestants se sont saisis immédiatement des événements de Mantes-la-Jolie pour dénoncer l'humiliation infligée aux jeunes et affirmer leur solidarité.



DR

**ENTRETIEN
AVEC
ALEXIS SPIRE**
SOCIologue, directeur de recherche au CNRS, auteur de *Résistances à l'impôt, attachement à l'état. Enquête sur les contribuables français* (Seuil, 2018).

“Pourquoi l'Etat ne communiquerait-il pas chaque année sur ce qu'ont permis les impôts et les cotisations sociales en matière d'emploi, de santé, de transport ou d'éducation ?”

GILETS JAUNES: DU SOCIAL AU FISCAL (ET VICE VERSA)

Omniprésente dans le mouvement, la question du pouvoir d'achat n'a pas été le détonateur de la mobilisation. Explication et caractéristiques d'un mouvement hors du commun.

– Options: Quelle analyse faites-vous du mouvement des gilets jaunes ? Peut-on, selon vous, rapprocher ce mouvement d'autres ou diriez-vous, au contraire, qu'il est original ?

– Alexis Spire : Par son ampleur, son intensité et sa violence, ce mouvement est sans pareil. Bien sûr, la mobilisation actuelle fait suite à beaucoup d'autres mouvements qui ont marqué l'histoire. Mais à trop s'attacher à en comparer les caractéristiques avec les jacqueries de l'Ancien Régime, on fait fi de ce principe essentiel qui, depuis deux siècles, a bouleversé notre rapport à la fiscalité : celui du consentement à l'impôt né de la Révolution française. Si, comme les croquants, les gilets jaunes se révoltent contre une fiscalité jugée trop injuste, fondamentalement, ils n'en contestent pas le principe. Autre différence : l'étenue de ce mouvement. Que l'on songe au soulèvement du Midi viticole de 1907, aux manifestations organisées par Pierre Poujade au début des années 1950 ou aux grèves de la patente sous la houlette de Gérard Nicoud dans les années 1970, tous ces événements n'ont toujours concerné que certaines professions. À l'inverse, le mouvement des gilets jaunes recrute dans un large éventail de catégories socio-professionnelles.

– C'est-à-dire ?

Il s'agit surtout de contribuables des classes populaires et de la petite classe moyenne : des salariés subalternes, des petits indépendants, des retraités et un nombre croissant de chômeurs, ce qui, tout compte fait, finit par faire beaucoup. Ça rappelle le mouvement des bonnets rouges qui s'est développé en 2013 en parvenant à unir contre l'écotaxe des

paysans et des ouvriers de l'agroalimentaire. Mais ce mouvement était resté centré sur un seul et même territoire : la Bretagne. Rien à voir avec le mouvement des gilets jaunes qui, en plus de concerner une bonne partie du monde du travail sans distinction catégorielle aucune, s'est développé sur tout l'Hexagone, jusque dans les territoires d'outre-mer.

– Comment expliquez-vous cela ?

– Les réseaux sociaux ont joué un rôle capital dans la mobilisation. Pour pouvoir se développer, tout mouvement a besoin, si ce n'est d'organisations, de moyens pour aider les gens à se coordonner. Ces dernières semaines, les réseaux sociaux ont permis aux gilets jaunes de communiquer de façon horizontale, sans passer par une structure organisée. Ils ont pu ainsi décider du jour d'une mobilisation et s'accorder sur un slogan. Une revendication simple mais fortement fédératrice : la baisse des taxes sur le carburant. Bien sûr, internet ne peut remplacer ni les syndicats ni les partis politiques, et les gilets jaunes vont être confrontés à des problèmes de gestion du mouvement et de démocratie interne.

– Les réseaux sociaux ont joué un rôle capital dans la mobilisation, mais les différents mouvements sociaux qui se sont développés ces dernières années n'ont-ils pas aussi contribué à allumer la mèche ?

– S'il est clair que, pour beaucoup de manifestants, cette mobilisation est la première, tous s'affirment d'abord et avant tout par leur profession, leur métier. Ils sont magasiniers, aides-soignantes, maçons, caissières ou plombiers, en poste, au chômage ou retraités, et ils

le disent. Ils se définissent par rapport à un travail passé, présent ou à venir et leur révolte est l'expression d'une colère contre un monde qui ne leur permet plus de vivre à la hauteur de leurs espérances. Les organisations syndicales auraient tort de ne pas l'entendre. De ne pas comprendre que, fondamentalement, les gilets jaunes expriment des préoccupations qui sont liées au pouvoir d'achat et qui ont toujours été, historiquement, défendues par les syndicats.

– Pourquoi, alors, est-ce sur la fiscalité que le mouvement s'est construit et non sur les salaires ?

– D'abord, parce que, après des décennies de fermetures d'entreprises, les salariés ont intériorisé la peur du chômage et le discours selon lequel toute hausse de salaire pourrait entraîner des suppressions d'emplois. Dès lors qu'ils ont intériorisé l'impossibilité de réclamer davantage de revenu, le seul moyen d'améliorer le pouvoir d'achat est d'exiger une réduction des prélèvements. La revendication de moins d'impôts est aussi plus consensuelle, elle permet de rallier des indépendants et des retraités qui ne seraient pas concernés par une lutte centrée sur les salaires. D'une certaine manière, la question fiscale a pris le pas sur la question sociale.

– L'élection d'Emmanuel Macron fait-elle rupture en la matière ?

– Non. D'une campagne présidentielle à l'autre, ce phénomène se confirme. Après Nicolas Sarkozy qui promettait d'augmenter les salaires par la détaxation des heures supplémentaires et François Hollande qui avait promis de « taxer les riches », Emmanuel Macron a lui aussi construit sa campagne sur une promesse fiscale : la suppression de la taxe d'habitation, même si sa priorité était la suppression de l'impôt sur la fortune.

– Et ironie de l'histoire, c'est aujourd'hui, sur la question fiscale qu'éclate un mouvement social de grande ampleur...

– Oui, parce qu'il est clair que, si la France garde un système redistributif très puissant, le sentiment d'injustice fiscale couve depuis plusieurs années et prend de l'importance. La raison principale en est que le système fiscal est de plus en plus inégalitaire : les impôts progressifs – c'est-à-dire dont le taux augmente avec la richesse – sont réduits à la portion congrue alors que les impôts proportionnels – c'est-à-

dire ceux dont le taux est le même pour tous – prennent de plus en plus d'ampleur. Aujourd'hui, ce ne sont pas les contribuables les plus riches qui dénoncent une trop grande pression fiscale mais les plus pauvres : ceux qui sont frappés de plein fouet par les taxes comme la Tva, les taxes sur l'énergie, le gaz et l'électricité, tous ces prélèvements que l'on paye au même taux quel que soit son niveau de revenu. Pour les classes populaires et moyennes qui sont touchées de plein fouet par l'augmentation de ces prélèvements, il n'existe aucune réduction ou marge de manœuvre comme on en connaît pour l'impôt sur le revenu ou les droits de succession. Ces contribuables n'ont pas l'expérience de la domestication fiscale que connaissent les plus aisés et qui aide à mieux accepter l'impôt. À cette injustice dans le mode de prélèvement s'ajoute une injustice dans l'usage de l'argent public : dans certains territoires, beaucoup voient les services publics s'éloigner de leur lieu de résidence.

– Diriez-vous que cette érosion du consentement à l'impôt s'applique aussi à la sphère de la protection sociale ?

– Les ressorts sont différents, mais le mécanisme de financement de la protection sociale, lui-même, est de moins en moins bien compris. Les prélèvements, qu'ils soient fiscaux ou sociaux, sont sans cesse présentés comme autant de charges qui pèsent lourd et de moins en moins comme des cotisations. À force de le marteler sans jamais dire ce qu'assure le système français de protection sociale, les gens finissent par croire qu'il est urgent d'« alléger les dépenses ». Et ce n'est que lorsque les gares, les écoles et les hôpitaux ferment que chacun prend conscience de l'importance des investissements publics, mais il est souvent trop tard. Dans certains États des États-Unis, le financement des écoles est intrinsèquement lié à la fiscalité locale, ce qui a pu engendrer des mobilisations pro-impôt, pour préserver la qualité des établissements scolaires. Pourquoi l'État ne communiquerait-il pas chaque année sur ce qu'ont permis les impôts et les cotisations sociales en matière d'emploi, de santé, de transport ou d'éducation ?

– Même si l'idée d'Emmanuel Macron d'organiser un grand débat sur la fiscalité a glissé vers la perspective d'un débat sur l'immigration et sur l'« identité profonde » de la nation, que pourrait-on attendre d'une telle initiative ?

– Il faudrait d'abord rappeler que les étrangers contribuent, par leurs impôts, au fonctionnement de la société sans disposer du droit d'élire les députés qui en décideront l'utilisation. Plus généralement, un grand débat sur la fiscalité devrait permettre de s'intéresser aux moyens de revenir à une fiscalité plus juste. Aujourd'hui, beaucoup pensent que l'impôt sur le revenu est central dans notre système fiscal alors qu'il ne représente qu'à peine 6 % de l'ensemble des prélèvements. Par comparaison, la Csg a pris une importance grandissante alors qu'elle applique un même taux à tous les revenus dès le premier euro gagné. Un grand débat sur le système fiscal serait un moyen de mieux faire comprendre les injustices et de mobiliser pour pouvoir les combattre. Mais je ne suis pas sûr que ce soit dans cette perspective que le gouvernement actuel entende mener la consultation.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



VINCENT ISORE/MAXPPP

LANCEURS D'ALERTE

UNE «MAISON» POUR ROMPRE L'ISOLEMENT

POUR ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES LANCEURS D'ALERTE,
UN COLLECTIF DE 17 ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS, DONT L'UGICT-CGT,
A CRÉÉ UNE STRUCTURE DÉDIÉE : LA MAISON DES LANCEURS D'ALERTE.

Une maison des lanceurs d'alerte (Mla) : le projet était en gestation depuis plusieurs mois, il vient de trouver sa concrétisation, à l'initiative d'un collectif de 17 associations et syndicats, dont l'Ugict-Cgt¹. Parce que les lanceurs d'alerte «sont trop souvent licenciés, poursuivis, arrêtés, menacés ou même tués», la Mla se donne pour objectif de «faciliter l'alerte et son traitement, tout en protégeant les personnes» mais aussi de travailler à l'amélioration du cadre législatif en vigueur. «Nous avons décidé de nous mettre en commun pour mutualiser les compétences des différentes associations et organisations impliquées dans cette initiative», souligne Caroline Blanchot, secrétaire national de l'Ugict-Cgt, membre du bureau comme du conseil d'administration de la Mla : compétences syndicales (Ugict, Cfdt-Cadres,

Snj, Solidaires), de lutte contre la corruption (Anticor, Transparency International France...), de défense de l'environnement (Greenpeace), compétences juridiques...

Ce qui dit la loi Sapin II

Premier rôle de la Mla : informer le lanceur d'alerte potentiel des pièges à éviter, en particulier du point de vue du droit, face à la complexité de la législation actuelle. Il faut savoir en effet que la loi Sapin II du

9 décembre 2016 relative à «la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique» a posé un certain nombre de principes². En particulier, elle prévoit, dans le cadre du travail, une procédure d'alerte graduée à trois paliers, en complément des canaux existants pour faire remonter les alertes : voie hiérarchique, comité social et économique (Cse), organisations syndicales... Ainsi, le lanceur d'alerte doit,

Fonctionnement

La Maison des lanceurs d'alerte n'est pas un lieu « physique » et n'a pas d'adresse mail, essentiellement pour des raisons de sécurité et de confidentialité. Elle va prendre la forme d'une permanence téléphonique – très prochainement active – où les lanceurs d'alerte seront, dans un premier temps, informés des trois paliers introduits par la loi Sapin II et des pièges à éviter s'ils veulent assurer leur protection. Elle possède un site internet (<https://malerte.org>) qui décrit son fonctionnement, ses modes d'action ainsi que la marche à suivre pour faire remonter une alerte. Pour aider financièrement les lanceurs d'alerte, la Mla s'est dotée d'un fonds de dotation. Ce fonds fera régulièrement appel à divers types de contributions : financement participatif, dons, legs...

1. Pour connaître la liste complète des associations et organisations fondatrices : www.malerte.org

2. Se référer au *Guide pratique à l'usage du lanceur d'alerte* édité par Transparency International France.

en premier lieu, saisir « *la voie interne* » (supérieur hiérarchique direct ou indirect, employeur). Si sa demande n'est pas traitée « *dans un délai raisonnable* », il peut passer au deuxième palier : adresser sa demande au « *régulateur* », c'est-à-dire l'autorité judiciaire, administrative ou l'ordre professionnel compétent.

Si, là encore, cette demande n'a pas été traitée dans un délai de trois mois, le lanceur d'alerte peut « *accéder* » au troisième palier qui lui permet de rendre publique son alerte, auprès des médias, des associations, des Ong ou des syndicats. Sauf en cas de signalement d'un « *danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles* », la protection du lanceur d'alerte, qu'il s'agisse d'un salarié du secteur privé ou d'un agent public, dépend entièrement du respect de cette procédure. C'est donc au niveau du 3^e palier, et pas avant, que se situe l'action de la Mla, qui accueillera, dans ces conditions, « *tous types d'alertes d'intérêt général* ».

Mettre en mouvement les Irp

Second rôle de cette structure dédiée : le traitement de l'alerte et l'accompagnement des personnes. L'aide peut donc être juridique, mais aussi technique pour sécuriser l'information transmise, psychologique, ou prendre la forme d'un accompagnement médiatique s'il est jugé pertinent, au cas par cas, de rendre publique l'alerte. Dans certains cas, la Mla pourra également confier ce qu'on appelle le « *portage de l'alerte* » à une organisation de manière à garantir l'anonymat du lanceur d'alerte ou à limiter son exposition. Ce portage pourra être fait par un syndicat. Ce rôle a été en particulier défendu par l'Ugict-Cgt qui y voit un moyen, comme l'explique Caroline Blanchot, d'« *impliquer et de mettre en mouvement les institutions représentatives du personnel* » et donc les organisations syndicales.

La Maison des lanceurs d'alerte est également, pour l'Ugict, dans la continuité du combat qu'elle mène depuis plusieurs années pour obtenir un véritable droit protecteur des lanceurs d'alerte et contre le secret des affaires. Un combat lui-même nourri par son travail sur la proposition d'un droit de refus et d'alternative pour le personnel d'encadrement, un droit individuel mais garanti collectivement. Avec la Mla, il s'agit enfin, souligne Blanchot, de « *disposer des connaissances, notamment juridiques, et des relais pour mieux former les élus et mandatés* » sur cette question d'une meilleure protection des lanceurs d'alerte. ▶

Christine LABBE

POUVOIR D'ACHAT CES AUTRES GILETS JAUNES

À Bruxelles et en Wallonie, des milliers de gilets jaunes sont descendus dans les rues au début du mois pour dénoncer le prix du diesel et exiger la fin des mesures d'austérité. Le 4 décembre, à Belgrade, un député de l'opposition a fait sensation devant le Parlement serbe en revêtant cet attribut pour dénoncer le coût de l'essence dans le pays. Aux Pays-Bas, des dizaines de personnes ont aussi manifesté contre une fiscalité sur les carburants jugée trop injuste. Si, comme en Grande-Bretagne, en Bulgarie ou en Allemagne, ces gilets ont servi aussi d'autres causes, troquant la question sociale pour la question migratoire, en Irak, des gilets jaunes ont pris le relais pour réclamer de meilleurs services de première nécessité, comme l'eau ou l'électricité. Rien de tel à signaler en Égypte. Inquiet, le gouvernement a pourtant décidé d'interdire la vente de jackets qui pourraient ressembler à des gilets jaunes.



SYNDICALISME C'EST COMME ÇA CHEZ MITSUBISHI

IndustriAll vient de lancer une campagne pour exiger de Mitsubishi Electric Consumer Products Thailand qu'elle réintègre 26 adhérents et responsables syndicaux de la société. En décembre 2017, 1 800 salariés de l'entreprise avaient été victimes d'un lock-out. Si, en janvier 2018, une convention était censée mettre fin au conflit, l'entreprise avait, avant toute réembauche, imposé aux salariés licenciés une réunion pour « *vérifier leur attitude* » et tenter de leur arracher des informations compromettantes sur les responsables syndicaux. Un moment suivi d'un camp de quatre jours au sein d'une base militaire afin d'y « *apprendre la discipline et l'ordre* ». N'empêche, à ce jour, 26 salariés n'ont pas été réintégrés dans leurs droits dans cette entreprise, partenaire officiel des Jeux olympiques de Tokyo 2020, qui s'est engagée à « *prendre en considération les droits de l'homme et des travailleurs ainsi que la conduite équitable des affaires* ». ▶

EMPLOI LE CROWDWORKING EN ALLEMAGNE

Outre-Rhin, le crowdfunding n'est plus seulement une façon d'améliorer ses revenus. Selon un rapport du ministère du Travail du pays, près de 5 % de la population allemande en âge de voter se dit concernée par « *le travail de foule* ». Parmi elle, reprend la lettre *Liaisons sociales Europe*, environ 70 % déclarent gagner leur vie par ce type d'emploi (soit 3,4 % de la population totale) et jusqu'à 3 % supplémentaires déclarent envisager une participation future à une forme de crowdfunding. 34 % travaillent plus de 30 heures par semaine sur des plateformes ; 24 % plus de 40 heures par semaine. Autrement dit, pour environ un tiers de ces travailleurs, « *le "travail de foule" n'est pas un "travail secondaire" mais plutôt un travail principal* ». ▶

Numérique

Quel avenir pour le travail ?

Un travail de terrain, des terrains de travail...

Lors des Rencontres d'Options tenues le 22 novembre au théâtre Traversière, à Paris 12^e, l'Ugict-Cgt s'est confrontée, avec le soutien de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), aux retombées de la révolution numérique. Deux années de travail, des enquêtes approfondies et des questionnaires individuels et collectifs ont permis de recueillir 300 témoignages de femmes et d'hommes cadres, managers, experts, chefs de projets, chefs d'équipes, dans de nombreux secteurs – industrie, énergie, banque, services, édition, journalisme. Un regard très riche sur l'organisation du travail, les métiers et leur évolution, les besoins, les attentes.

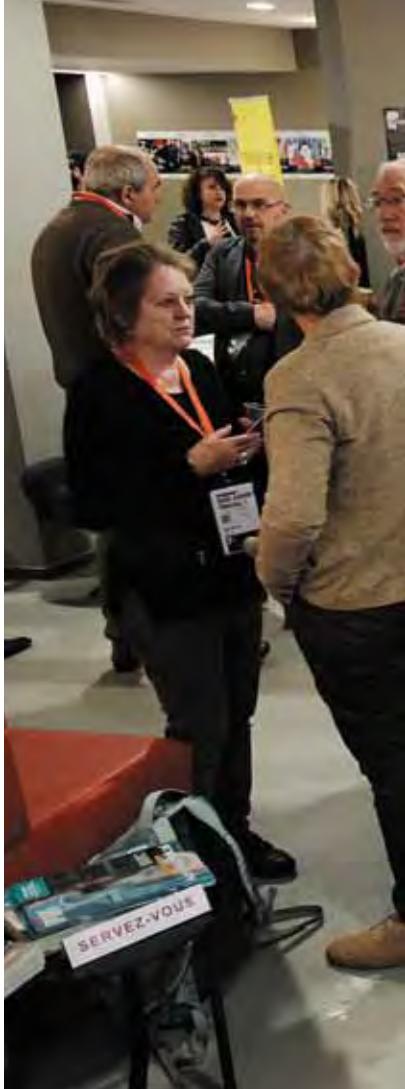
Le tango paradoxal de l'individu et du collectif

La transformation numérique crée une nouvelle mise à distance des salariés, mais peut aussi permettre de restaurer des collectifs de travail abîmés. Cependant, trois ans après que le rapport « Transformation numérique et vie au travail » a été remis à la ministre Myriam El Khomri, le bilan reste mitigé. À peine une centaine d'accords sur le droit à la déconnexion ont été signés, et de qualité très inégale. En outre, des enquêtes montrent que le management de proximité est plus fatigué que jamais, et les signaux d'alerte qui remontent de la médecine du travail attestent d'un état d'épuisement lié à un usage excessif des outils numériques.

Progrès et numérique, avancées cas par cas...

Trois études de cas dans l'industrie et dans les services attestent des possibles et des difficultés, confirmant que si rien n'est jamais acquis, rien n'est non plus fatal. Encore faut-il savoir interroger la pertinence de l'investissement, impliquer de façon centrale les représentants du personnel et, avec eux, les institutions représentatives du personnel, acteurs et structures clefs dans la mise en œuvre et le développement des nouvelles technologies. Sans leur présence, rien n'est possible et l'investissement formation, essentiel pour faire du numérique un axe de progrès, ne peut être effectif.

PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE



SOMMAIRE

**LE TRAVAIL DISSOUS
DANS LA RÉVOLUTION
NUMÉRIQUE?**
PAGES 17 À 19

**COMMENT REPENSER
LES MODES DE TRAVAIL ?**
PAGE 20 À 22

**PROGRÈS ET NUMÉRIQUE:
EST-CE POSSIBLE?**
PAGE 23 À 25

**REFUSONS
TOUT DÉTERMINISME**
PAGES 26-27



Le travail disso dans la révolution numérique ?

Insaisissable ? Le travail est atomisé, redéfini et remodelé par la révolution numérique : il semble désormais échapper à la maîtrise et à la réflexion des individus, comme à celle des collectifs, qui en restent pourtant les acteurs. Comment ne pas se laisser déposséder par ces outils qui ne cessent de faire irruption dans l'entreprise – et dans la vie quotidienne, en s'imposant comme inéluctables ? Comment, au contraire, en faire des points d'appui pour gagner plus de liberté, d'autonomie et de qualité de vie au travail (Qvt) ? Telles sont les problématiques auxquelles l'Ugict-Cgt s'est confrontée, avec le soutien de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). « *Cette journée d'échanges doit nous permettre de présenter le fruit de deux années de travail, rappelle Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict, qui a porté la démarche. Nous pensons que tous les outils mis à la disposition des salariés doivent s'inscrire dans une logique d'amélioration de la Qvt, qu'aucun progrès technologique ne peut être validé sans* »

*qu'il soit compatible et cohérent avec les organisations du travail, l'évolution des métiers, le progrès social et environnemental. Nous en avons fait une priorité de notre intervention syndicale, en particulier depuis 2014 et notre mobilisation autour du droit à la déconnexion. L'intelligence collective doit se saisir de ces enjeux, et nous avons essayé d'élaborer des éléments d'analyse, des outils de diagnostic pour identifier les problèmes [parmi lesquels une application, voir page 20] et des guides *, autant de pistes pour aider les équipes syndicales à agir sur les nouvelles technologies et les process qui les accompagnent, plutôt que les subir.»*

Gérer collectivement les injonctions permanentes au changement

Des enquêtes approfondies et des questionnaires individuels et collectifs ont permis de recueillir 300 témoignages de femmes et d'hommes cadres, managers, experts, chefs de projets, chefs d'équipes, dans de nombreux ...

* Utiliser la transformation numérique pour changer le travail. Le guide Qvt ; Télétravail, le guide des négociations ; Quel management à l'ère du numérique ? ; Préserver les Rh de proximité à l'ère du numérique... Tous les guides édités par l'Ugict sont disponibles sur <https://lenumeriqueautrement.fr>

Le travail dissous dans la révolution numérique ?

... secteurs – industrie, énergie, banque, services, édition, journalisme : sur l'organisation du travail, les métiers et leur évolution, les besoins, les attentes. En partant du vécu et de l'expertise des acteurs, ce travail a permis d'identifier les problèmes et d'élaborer des méthodes d'évaluation des conditions de travail et de la Qvt susceptibles d'aider les équipes syndicales à se pencher sur leurs propres collectifs et à trouver des solutions qui leur conviennent.

Trois témoins viennent apporter leur éclairage sur l'impact de la transition numérique sur le travail. Vincent Mandinaud (du département Études, capitalisation et prospectives de l'Anact) décrit un travail qui échappe aux travailleurs : «Les technologies et les objets connectés pullulent, les données circulent, le logiciel dévore le monde et le code informatique fait la loi. L'expérience du travail s'en trouve transformée. Il y a à la fois densification et dispersion des tâches. Le travail se

« Le numérique, c'est aussi une construction socio-historique sur laquelle il faut reprendre la main », insiste Vincent Mandinaud, de l'Anact.

« Un modèle se profile, s'inquiète la sociologue Danièle Linhart : celui où les cadres n'auront plus aucune place. Il n'y aura plus besoin de hiérarchie intermédiaire, tout sera géré en amont et prévu par des modalités numériquement contrôlées ».

fragment, sur fond d'exigences accrues en termes d'innovation, de conception, de mobilisation, d'explicitation.» Face à la dématérialisation des expériences et des process, à la difficulté de passer de l'informel au formel, comment construire un cadre de travail plus émancipateur ? «Il faut d'abord ne pas réduire la transformation numérique à sa dimension technologique. Le numérique, c'est aussi une construction socio-historique sur laquelle il faut reprendre la main.» Chaque entreprise a ses caractéristiques, son histoire. Certes, l'introduction des technologies numériques y constitue un vecteur de désordre et de reconstruction d'un autre ordre, catalysant des tensions autour du travail. L'individualisation des équipements, des ressorts de la mobilisation, a généré de l'isolement, de la flexibilisation, de la précarisation. «Mais, pointe le sociologue, dans cette recomposition, se joue aussi la possibilité de faire peser le collectif, d'opérer de réelles mises en réseau pour améliorer les process et valoriser l'expérience et le travail de chacun. Pour redonner du sens au travail, il sera indispensable de sortir des déterminismes tant technologique que social, de redonner aux acteurs des capacités d'action, par le dialogue social et professionnel.»

La sociologue Danièle Linhart évoque, pour sa part, l'injonction permanente au mouvement, au changement, qui impacte particulièrement les managers : «Refuser ce mode d'être au travail, défendre les savoirs et les savoir-faire, engager les équipes, c'est le moyen de lutter contre la psychologisation, l'individualisation des protocoles et des gestes au travail, contre l'isolement. On est encore loin de la soi-disant entreprise "libérée".» Les salariés sont placés sous l'emprise d'outils et de process de travail élaborés par des cabinets de conseil internationaux qui n'interrogent pas les problématiques des acteurs de terrain, et dont c'est le gagne-pain de proposer en permanence de nouvelles solutions. Les outils et les méthodes échappent ainsi en permanence aux acteurs, qui n'ont jamais le temps de se positionner en tant que professionnels et doivent s'en remettre aux supposés «sachants». «Un modèle se profile, s'inquiète-t-elle : celui où les cadres n'auront plus aucune place. Il n'y aura plus besoin de hiérarchie intermédiaire, tout sera géré en amont et prévu par des modalités numériquement contrôlées. Chaque mutation technologique redéfinit les conflictualités et les tensions autour du travail. Pour parer à cette domination idéologique, qui vide la question du travail de ce qu'il met en jeu, et retrouver des marges de manœuvre, l'intelligence collective doit se remettre en œuvre.» Danièle Linhart se demande aussi si, désormais, il ne faut pas remettre en cause la logique qui voudrait que les garanties offertes par le salariat





ne soient valides que si elles supposent une subordination... et donc une certaine forme de soumission. Antonio Casilli, enseignant-chercheur à Télécom ParisTech et à l'École des hautes études en sciences sociales intervient quant à lui pour rappeler la place incontournable du travail humain, y compris au cœur de la mise en œuvre de la robotisation, des substitutions entre l'humain et les machines intelligentes : « *Les systèmes et solutions proposés sont beaucoup plus humbles que ce qu'on veut faire croire, et encore peu aboutis. Les assistants numériques, par exemple, ne sont pas encore si sophistiqués ou capables de se gérer seuls, et absolument pas en mesure de remplacer le travail humain. Ils restent en majorité assistés par des humains.* »

Antonio Casilli (Télécom ParisTech et Ehess) tempère :
 « *Les assistants numériques, par exemple, ne sont pas encore si sophistiqués ou capables de se gérer seuls, et absolument pas en mesure de remplacer le travail humain.* »

Changer le travail, avant tout l'affaire des travailleurs

Le chercheur s'intéresse aussi au modèle du « Turc mécanique » développé par Amazon et distribuant du microtravail, sur des microtâches informatiques taylorisées à l'extrême et confiées à des humains payés au clic, travaillant à la chaîne pour relire des textes courts, les traduire éventuellement, ou encore voir des images et en identifier les détails. Autant de mini-interventions sans lesquelles le *machine learning* et le big data ne pourraient exister et s'affiner. Il rappelle ainsi que ce *IA training* a beau robotiser les humains, le travail humain sera toujours

« CHAQUE MUTATION TECHNOLOGIQUE REDÉFINIT LES CONFLICTUALITÉS ET LES TENSIONS AUTOUR DU TRAVAIL. POUR PARER À CETTE DOMINATION IDÉOLOGIQUE ET RETROUVER DES MARGES DE MANŒUVRE, L'INTELLIGENCE COLLECTIVE DOIT SE REMETTRE EN ŒUVRE. »

nécessaire pour entraîner, vérifier et parfois simuler celui des machines, même si une telle dépossession de ses gestes et de sa pensée doit d'urgence mener à des réflexions et à des luttes collectives.

La salle ne manque pas de réagir à ces trois interventions. Le constat est partagé : dans les entreprises, les flux de tâches à accomplir s'intensifient, les niveaux d'exigence, de disponibilité, de *reporting* augmentent, les salariés manquent de temps pour échanger et partager des solutions communes, d'autant que les organisations du travail sont mouvantes et donc instables, tout comme les niveaux de coordination hiérarchique. Partout où le numérique s'immisce, le rapport au travail devient plus diffus, les rapports sociaux se distendent, l'humain est marginalisé, le dialogue compromis, et les travailleurs maîtrisent de moins en moins leur vie au travail. Pourquoi, par exemple, l'automatisation de certaines tâches ne se traduit-elle pas par la réduction du temps de travail, mais par des burn-out, de la souffrance ? Comment construire une réflexion individuelle et collective quand on se voit imposer une novlangue « *qui bidouille le cerveau* » et instaure un certain flou sur les organisations et les enjeux ? Comment réarticuler la dimension technique et la dimension métier ? Comment adapter les outils numériques aux organisations du travail et pas forcément l'inverse ? « *En tant que concepteurs et acteurs au quotidien des transformations des entreprises et des administrations, les ingénieurs, cadres et encadrants occupent une position spécifique pour intervenir et changer l'orientation des transformations en cours. Ils doivent faire en sorte d'y être associés s'ils veulent exercer leur responsabilité professionnelle et sociale* », lance Jean-Luc Molins en guise de transition vers le débat suivant.

Valérie GÉRAUD

Comment repenser les modes de travail ?

C'est un paradoxe : parce que la transformation numérique crée une nouvelle mise à distance des salariés, elle peut aussi permettre de restaurer des collectifs de travail abîmés. À condition d'en faire une opportunité pour transformer le fonctionnement des entreprises, à partir du travail réel.

Transformation numérique et vie au travail» : voici trois ans, Bruno Mettling, alors en charge des ressources humaines à Orange, remettait son rapport à Myriam El Khomri, ministre du Travail. C'est dans un message vidéo qu'il s'adresse aux participants des Rencontres d'*Options* pour faire un – premier – bilan des avancées obtenues. Tout en affirmant au préalable : «*Ce rapport valait en premier lieu pour sa méthode, c'est-à-dire une démarche de coconstruction avec les partenaires sociaux et les experts du numérique, pour parvenir à un diagnostic sur les enjeux, sur les risques mais aussi sur les opportunités que cette transformation numérique fait porter sur le travail.*» Au total, 36 préconisations ont été faites, de nature très diverses : droit à la déconnexion par exemple mais aussi des recommandations en matière de formation, de travail des cadres, d'anticipation «*pour éviter que cette transformation numérique ne soit à l'origine de fractures*», notamment à l'intérieur de l'entreprise.

En second lieu, ce travail exprime pour lui «*une vision*» de la transformation numérique. «*Nous y insistons sur la nécessité de coconstruire une démarche de dialogue*

social renouvelé dans les entreprises. Nous en faisons une opportunité pour réfléchir à de nouveaux droits et devoirs de l'entreprise envers ses salariés, mais aussi des salariés eux-mêmes», explique-t-il. Il n'y a donc pas de fatalité : le numérique sera ce que nous en ferons tous, dans le dialogue social et dans l'équilibre. Il insiste : «*Il faut refuser les approches déterministes qui voudraient imposer un schéma unique*». Il y a donc là une occasion de repenser le fonctionnement des entreprises, comme l'a défendu l'Ugict-Cgt lors des travaux de la mission. Une opportunité, aussi, de «*restaurer des collectifs de travail abîmés, d'alléger le poids des tâches répétitives, de repositionner des métiers et des savoir-faire sur des contenus plus riches.*»

Déconnexion : à peine une centaine d'accords

Que s'est-il passé en trois ans ? Le bilan est mitigé, répond en substance Bruno Mettling. S'agissant par exemple du droit à la déconnexion, à peine une centaine d'accords, de qualité très inégale par ailleurs, ont été signés : «*C'est très peu pour une négociation sociale obligatoire.*» En outre, des enquêtes montrent que le management de proximité est plus fatigué que jamais. Il insiste également sur les signaux d'alerte qui remontent de la médecine du travail, faisant état de situations d'épuisement et de fatigue professionnelle liée à un usage excessif des outils numériques et au non-respect des équilibres entre vies privée et professionnelle. À l'inverse, il note quelques avancées. Ce sont par exemple des accords sur le droit à la déconnexion qui abordent la question de la charge de travail, posent

le principe de dispositifs d'alerte, traitent des affectations d'économies générées par le numérique au profit notamment de la formation. «*Il ne peut y avoir de performance économique sans performance sociale, et inversement*», conclut-il en se disant «*extrêmement attentif*» aux travaux de l'Ugict-Cgt qu'il remercie pour «*sa contribution à cet enjeu collectif majeur de la transformation numérique*». Passage aux travaux pratiques. Le débat se poursuit en effet avec les premiers retours de syndicats sur l'utilisation des outils développés dans le cadre du projet «*Qualité de vie au travail et numérique*». Leur utilité est double : accompagner les équipes syndicales dans le cadre des négociations Qualité de vie au travail (Qvt) ; éclairer sur les enjeux de management et de ressources humaines de proximité. Ces outils, explique Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict-Cgt, «*ont été conçus à partir de l'analyse des "entretiens" menés dans les branches comme dans les entreprises où la transformation numérique est déjà en cours. Mais aussi à partir du travail engagé par l'Ugict, à travers notamment sa campagne sur le droit à la déconnexion*». Ils s'appuient sur un questionnaire basé sur les modèles complémentaires dit «*de Karasek*» et «*de Siegrist*», du nom de deux sociologues. Ce questionnaire s'articule autour de quatre axes : le niveau des exigences ; le degré d'autonomie ; le niveau de soutien, des collègues comme des managers ; la reconnaissance au travail. Pour quels premiers enseignements ? Réponses de Matthieu Trubert, pour la section Ugict-Cgt Microsoft ; de Clément Rillon, de la section Ugict-Cgt de la Ssii Smiles et de

«DES OUTILS NOUS PERMETTENT D'AVOIR UNE APPROCHE TRÈS INDIVIDUALISÉE MAIS METTENT AUSSI LES SALARIÉS À DISTANCE. D'ÔÙ L'URGENCE DE RECRÉER LES CONDITIONS D'UN COLLECTIF DE TRAVAIL. PARADOXALEMENT, LE NUMÉRIQUE REMET CETTE URGENCE SUR LE DEVANT LA SCÈNE.»



De g. à dr. : l'animatrice du débat, Pascal Barloy, Claire Silva, Anca Boboc, Marie Benedetto-Meyer.

Sophie Fernandez, de la section Uigkeit-Cgt de la Caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) de Lyon.

Matthieu Trubert fait une présentation en 3D du positionnement des salariés questionnés en différentes zones : protection, attention, alerte, vrai risque pour la santé. Il met en évidence un déficit de reconnaissance pour la population technique entrée en zone d'alerte, mais aussi une organisation du travail qui a isolé le management avec des marges de manœuvre quasi nulles. Il insiste sur la qualité des organisations du travail, un facteur déterminant pour le positionnement des salariés en zone d'alerte ou de protection, à fiches de postes identiques.

Un management éclaté et isolé, des marges de manœuvre quasi nulles

De son côté, Clément Rillon alerte sur la pression ressentie par la population technique : pression sur les délais, aléas multiples et interruptions d'activité pour l'analyse de dysfonctionnements, temps passé sur le *reporting* vécu comme un temps improductif... Cela n'empêche pas une bonne cohésion d'équipe, même si le rapport au management est complexe, « *la population technique ne comprend pas toujours les consignes données. L'organisation du travail, explique-t-il, ne facilite pas les échanges et, lors des points entre équipes, il apparaît un déficit de partage des connaissances* ». À la Cpam de Lyon, ce sont surtout les managers qui se situent dans la zone d'alerte, montre Sophie Fernandez pour qui ces outils « *sont intéressants pour établir un constat partagé, cibler les services, les métiers ou les professions de manière transverse, afin de faire émerger des revendications propres et améliorer les conditions de travail* ». Ces préoccupations, Claire Silva, Drh d'Ag2r, affirme les partager, avec la nécessité d'apporter des solutions à des besoins à la fois individuels et collectifs. « *Ce qui est frappant dans cette transformation numérique, c'est qu'on a des outils qui nous permettent d'avoir une approche très individualisée mais qui mettent aussi les salariés à distance. D'où l'urgence de recréer les conditions d'un collectif de travail. Paradoxalement, le numérique remet cette urgence sur le devant la scène alors que nous n'étions pas, très probablement, en capacité de l'entendre suffisamment* ». À l'Ag2r, des expérimentations sont menées en ce sens. Elles montrent, qu'au-delà des grands principes, « *il apparaît très important d'accompagner la transformation et de créer les conditions d'une expression collective au plus près du niveau le plus bas* ».

nant pas toujours les consignes données. L'organisation du travail, explique-t-il, ne facilite pas les échanges et, lors des points entre équipes, il apparaît un déficit de partage des connaissances ». À la Cpam de Lyon, ce sont surtout les managers qui se situent dans la zone d'alerte, montre Sophie Fernandez pour qui ces outils « *sont intéressants pour établir un constat partagé, cibler les services, les métiers ou les professions de manière transverse, afin de faire émerger des revendications propres et améliorer les conditions de travail* ».

Ces préoccupations, Claire Silva, Drh d'Ag2r, affirme les partager, avec la nécessité d'apporter des solutions à des besoins à la fois individuels et collectifs. « *Ce qui est frappant dans cette transformation numérique, c'est qu'on a des outils qui nous permettent d'avoir une approche très individualisée mais qui mettent aussi les salariés à distance. D'où l'urgence de recréer les conditions d'un collectif de travail. Paradoxalement, le numérique remet cette urgence sur le devant la scène alors que nous n'étions pas, très probablement, en capacité de l'entendre suffisamment* ». À l'Ag2r, des expérimentations sont menées en ce sens. Elles montrent, qu'au-delà des grands principes, « *il apparaît très important d'accompagner la transformation et de créer les conditions d'une expression collective au plus près du niveau le plus bas* ».

de l'équipe. Ce sont les collaborateurs eux-mêmes, avec leur management, qui auront la capacité de verbaliser leur ressenti et la complexité des situations de travail », souligne-t-elle. Elle donne l'exemple de la mise en œuvre du télétravail sur la base du volontariat avec un accord structuré autour de trois grands volets : le cadre juridique et les équipements mis à disposition ; l'accompagnement au changement de culture ; l'attention portée aux risques psychosociaux, moins visibles du fait de la mise à distance, individuelle, des salariés.

Apprendre ?

Jamais sans les autres...

Cette mise à distance des salariés est également centrale dans l'intervention d'Anca Boboc, sociologue du travail et des organisations, qui travaille au sein du laboratoire des sciences sociales d'Orange Labs. Elle souligne l'urgence de rééquilibrer à la fois « *la présence et la distance* » et « *l'individuel et le collectif* ». Pour illustrer son propos, elle prend l'exemple de la formation professionnelle, souvent effectuée à distance, hors temps de travail. Mais elle prévient : « *Il est possible d'apprendre seul mais jamais sans les autres, d'où l'importance cruciale de la dimension collective de l'apprentissage* ». À cet égard, le rôle des managers est tout aussi important : « *Il faut les ramener au plus proche de la* ...



... réalité du travail, de manière à leur donner la légitimité du métier et une capacité de discussion sur la valeur ajoutée des outils dans le travail.» Ce qui fait le lien avec les outils développés dans le cadre du projet «Qvt et numérique», outils qui «doivent être considérés comme des points d'entrée sur l'activité et la formation», assure Anca Boboc.

Il faut dire que ces outils ont suscité débats et questionnements. Ainsi Marie Benedetto-Meyer, maîtresse de conférences en sociologie, le reconnaît : « Ils permettent de visualiser des résultats et d'objectiver une situation.» Mais elle insiste aussi sur ce qui constitue, selon elle, une ambivalence : « Ils sont à la fois des supports pour comprendre et engager la discussion et une vision qui ne rend pas compte de toutes les complexités.» Elle s'interroge enfin sur la nécessité de repenser les items des questions posées aux salariés à la lumière de la transformation numérique. Comment, par exemple, intégrer ses usages et repenser les facteurs de risques ?

Travailler et manager autrement : une urgence

Au fond, quelle peut être la plus plus-value apportée par ces outils ? S'ils permettent de visualiser une situation à un moment donné, sont-ils en capacité de traduire les dynamiques à l'œuvre ? C'est le point qui soulève Marc Wojtowicz

«LES OUTILS PRÉSENTÉS ONT L'INTÉRÊT D'EXPOSER UNE SITUATION ET DE PERMETTRE LA RÉFLEXION SUR LA BASE DE FAITS TANGIBLES. MAIS AU-DELÀ DU DIAGNOSTIC, TOUTE LA DIFFICULTÉ EST DE TRACER LE CHEMIN POUR INTÉGRER LE NUMÉRIQUE DANS NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER, DE MANAGER ET DE REPENSER LE TRAVAIL.»

(Ufict Mines-Énergie) lors du débat avec les participants : « Il faut remettre en place une réflexion sur le travail réel, affirme-t-il. Il y a eu tant d'individualisation et de concurrence entre salariés que, isolés face à une difficulté, ils peuvent basculer très brutalement dans une zone d'inconfort. A priori, cette situation ne devrait pas se produire dans le cadre d'une dynamique collective et humaine.» Le collectif, toujours, est mis en avant, en lien avec le déficit de reconnaissance du travail fourni par les salariés : « Cela fait des années qu'on entend parler du collectif, mais cela ne passe-t-il pas, concrètement, par la restauration d'objectifs collectifs et non seulement individuels ?» La question est posée par Valérie Lefebvre-Haussmann (fédération Cgt Banques-Assurances), qui s'interroge aussi sur le «poids des Drh face aux financiers». Chef du pôle transformation au sein de la Drh d'Enedis, Pascal Barloy ne nie pas les obstacles. Si les outils présentés ont l'intérêt d'exposer une situation et de

permettre la réflexion sur la base de faits tangibles, il sait qu'au-delà du diagnostic, toute la difficulté est de «tracer le chemin pour intégrer le numérique dans nos manières de travailler, de manager et de repenser le travail». Il poursuit : «Est-il facile de faire à nouveau fonctionner des collectifs "en panne" ? Non. Est-ce le chemin que nous prenons ? Oui. Le numérique peut-il nous y aider ? Sans être une fin en soi, il peut être en tout cas un révélateur.» Prenant l'exemple du télétravail comme illustration du travail à distance, il plaide pour l'expérimentation et la mise en œuvre d'une démarche axée autour d'un accompagnement global. Pour autant, Marie Benedetto-Meyer se demande s'il y a une vision, et ce qui est en train d'être véritablement réinventé avec la transformation numérique : « On a besoin de construire des règles, insiste-t-elle, et pour les mettre en œuvre et être en capacité de les organiser, le rôle du manager sera central.»

Christine LABBE

Progrès et numérique : est-ce possible ?

Durant cette troisième séquence, trois études de cas exposent, chacune dans son domaine, le champ des alternatives industrielles, économiques et sociales possibles face aux changements introduits par le numérique.

Sylvain Delaitre, ingénieur et représentant Cgt au comité d'entreprise européen du groupe Thales, ouvre cette troisième séquence. Depuis plus de six ans, la construction d'une filière industrielle du médical est portée par son syndicat. Depuis 1986 et la vente de la Cgr, filiale de la branche médicale de Thomson, la France a perdu l'écosystème industriel qui permettrait une offre en cohérence avec le système de protection sociale, les pratiques et les organisations du travail. Pour faire face à la demande, le groupe Thales dispose de la technologie adaptée et de savoir-faire capables de les développer. Développer un secteur industriel spécialisé dans l'imagerie médicale, une filière conjuguant progrès technologiques de traitement de l'image, nouveaux outils d'aide aux diagnostics, confidentialité, production et sécurisation des données

est possible. «*En partant de la position technologique dominante du groupe sur ce composant clef qu'est le détecteur numérique, la France peut déployer un nouveau système intégré répondant aux besoins des personnels de santé et à ceux des patients. En créant une véritable plateforme de coélaboration et de codéveloppement avec tous les acteurs du secteur de la santé, la nouvelle filière intégrée romprait avec logique de "catalogue", trop coûteuse et trop inefficace*», défend le syndicaliste.

Des partenariats avec des industriels – Pme, Tpe et même start-up – sont possibles, assure-t-il. Des spécialistes, des universitaires, des hospitaliers et des soignants sont prêts à aider au développement d'une filière garantissant un très haut niveau de sécurité et de confidentialité, allant du composant à la formation des acteurs. Progrès social et nouvelles technologies médicales sont donc à portée de main pour mieux servir les populations, démontre Sylvain Delaitre.

Ce que permettrait un modèle démocratique du web

La parole est à Tristan Nitot, vice-président du moteur de recherche européen Qwant. C'est à un plaidoyer pour une alternative aux géants du web que l'ancien membre du comité de prospective de la Cnil se livre alors. Le web commercial prospère sur une gratuité factice fondée sur la vente des données fournies par les internautes. «*Sans ce pillage, les Google, Amazon et autre Facebook ne peuvent rien. Ils ne prospèrent que sur l'accaparement d'informations recueillies à chaque clic fait sur leurs plateformes par les usagers. Ce modèle est loin, très loin de l'utopie démocratique que portait la toile à ses débuts. Les outils techniques que l'on pensait libérateurs*», déplore-t-il, sont devenus des outils d'asservissement. Une alternative existe. Et Qwant pourrait en être une. Ici, pas de cookies, pas d'historique de recherche, pas de mémorisation non plus des adresses Ip ...



Sylvain Delaitre (Cgt Thales) prône la construction d'une filière industrielle du médical.

... qui s'introduisent dans la vie de tout un chacun, pistent et surveillent, développant les moyens d'une surveillance de masse, entamant toujours un peu plus la liberté de chacun, imposant autocensure, obéissance et soumission.

Le modèle est économiquement viable, assure-t-il. À sa base, un principe clef : la publicité, bien sûr, mais une publicité ciblée et non contextuelle, qui n'est pas fonction de l'utilisateur mais des intérêts annoncés. Ensuite, un moteur de recherche qui fonctionne comme un apporteur d'affaires à des sociétés qui n'ont comme seules informations sur les consommateurs potentiels que leur intérêt pour tel ou tel produit. «*Aucune intrusion, donc. Simplement un modèle commercial respectueux de la vie privée de chacun. Un web qui n'oublie pas que l'architecture des logiciels, en elle-même, n'est jamais neutre. Certaines font d'internet un outil centralisé au service des dictatures, d'autres veulent faire le pari d'un outil décentralisé et démocratique.*» Le moteur exposé par Tristan Nitot qui emploie 260 salariés sur cinq sites dans l'Hexagone, dit-il, a choisi la deuxième voie.

Intelligence artificielle : miser sur «l'arbre des possibles»

François Cochet, directeur des activités «santé au travail» au sein du cabinet Secafi, clôt le tour de table. Au cœur de son intervention : les effets positifs possibles de l'implantation de technologies numériques sur le travail. À l'appui de sa démonstration : les conséquences déjà relevées de l'introduction de Watson, logiciel d'intelligence artificielle, au sein du groupe Crédit Mutuel. Et plus particulièrement, les effets de l'apparition de cet outil sur le quotidien des conseillers clientèle, principaux salariés concernés par cet algorithme. «*La réalité n'a pas été pas celle que l'on pouvait craindre, soutient le spécialiste Chsct. Tandis que les prédictions les plus sombres sur l'emploi étaient annoncées par la presse lors de l'introduction de ce logiciel, l'expérience en cours depuis 2016 démontre que l'intelligence artificielle ne s'est traduite, ici, par aucune suppression de postes. Mieux, qu'elle s'est doublée d'un accroissement des effectifs dans le groupe.*»

Implanté avec l'idée de répondre aux besoins suscités par la numérisation croissante de la relation client, Watson offre à la clientèle une meilleure réactivité, une

plus grande rapidité et une homogénéité des réponses avancées aux questions formulées. Enfin, il assure aux salariés une aide précieuse, les secondant dans le traitement des centaines de milliers de mails qui leur arrivent quotidiennement, assure François Cochet. Désormais «augmentés», les conseillers ont moins de tâches répétitives sans valeur ajoutée ni intérêt : leur travail s'est enrichi. Dans le contexte de croissance économique qui a été celui de la banque ces dernières années, «*les gains de productivité, estimés à 200 000 jours, soit l'équivalent de 1 000 emplois à temps plein, ont été redéployés vers des activités génératrices de croissance et de développement*». Mais demain, si l'activité se dégrade, quelles seront les conséquences de l'outil sur l'emploi ? Quel effet aura-t-il sur le quotidien au travail de salariés dont la «*densification*» de l'activité pourrait s'accroître, «*l'isolement technologique*» pourrait se renforcer ? Pour François Cochet, ce sont là, bien sûr, des points de vigilance à ne pas négliger. Mais «*cultivons l'arbre des possibles*», conclut-il simplement.

plus grande rapidité et une homogénéité des réponses avancées aux questions formulées. Enfin, il assure aux salariés une aide précieuse, les secondant dans le traitement des centaines de milliers de mails qui leur arrivent quotidiennement, assure François Cochet. Désormais «augmentés», les conseillers ont moins de tâches répétitives sans valeur ajoutée ni intérêt : leur travail s'est enrichi. Dans le contexte de croissance économique qui a été celui de la banque ces dernières années, «*les gains de productivité, estimés à 200 000 jours, soit l'équivalent de 1 000 emplois à temps plein, ont été redéployés vers des activités génératrices de croissance et de développement*». Mais demain, si l'activité se dégrade, quelles seront les conséquences de l'outil sur l'emploi ? Quel effet aura-t-il sur le quotidien au travail de salariés dont la «*densification*» de l'activité pourrait s'accroître, «*l'isolement technologique*» pourrait se renforcer ? Pour François Cochet, ce sont là, bien sûr, des points de vigilance à ne pas négliger. Mais «*cultivons l'arbre des possibles*», conclut-il simplement.

Anact

Le tout-technique ne fait pas le tout

À partir de sa démarche de prévention, l'Anact a lancé un appel à projet pour contribuer à élargir le regard sur le numérique en y incluant, au-delà des questions d'emploi, les questions des conditions de travail. Enseignements.

Dans son intervention Patrick Coujard, responsable de la mission Fonds d'aide pour l'amélioration des conditions de travail, revient sur les conditions d'une performance globale, eu égard à la diversité des champs concernés : le travail, la manière d'entreprendre, le métier, les compétences, les espaces et les temps de travail ainsi que les relations au sein des organisations et avec les intervenants externes. Alors que la plupart des observateurs s'en tiennent au constat d'une ambivalence entre points positifs et négatifs, il plaide pour un déplacement du champ de questionnement englobant social et économique.

Cela implique les enjeux du management, de la régulation, de l'autonomie et de la standardisation. Le numérique apparaît comme leur révélateur ou leur facteur exacerbant. À ce titre, il doit certes être interrogé spécifiquement, mais de façon différenciée, en tenant compte des métiers, des situations particulières, sans jamais oublier que la plupart des difficultés rencontrées relèvent d'abord et avant tout de la qualité de l'accompagnement des projets de transformation, numériques ou non.

Dans le cadre de son appel à projet, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a souhaité que soit dépassé le seul registre de l'approche corrective, au bénéfice d'une approche des finalités et des usages. Patrick Coujard souligne l'intérêt du projet de l'Ugict, qui pose le sujet à partir d'une investigation de terrain et adopte une démarche consistant à s'équiper, à s'outiller afin d'avoir des cadres de référence, moins pour fournir des recettes que pour se douter des bons questionnements.

Patrick Coujard conclut en mettant en garde contre la seule approche technique qui, au détriment des dimensions de sens et d'usage, fait passer à côté de l'essentiel : la participation et l'expérimentation, qui sont souvent les clés de la réussite. Associées à une démarche de diagnostic et d'expérimentation, elles permettent l'appropriation par les gens impactés, et des rectifications autour des enjeux de performance et de qualité de vie au travail.



Tristan Nitot (Qwant) plaide pour un web « décentralisé et démocratique », émancipé des Gafam.

Trois experts sont appelés à réagir à ces trois témoignages. Première à intervenir, Isabelle Barthes est membre du secrétariat d'IndustriAll-Europe. Son propos est sans appel: «*Non seulement, on peut faire du progrès avec le numérique mais on le doit*», affirme-t-elle. Comment y parvenir? Et sur quels leviers d'actions s'appuyer pour avancer?

Il s'agit de ne pas oublier le travail

Première préconisation, selon elle, s'interroger sur la pertinence de l'investissement: en vaut-il la peine d'un point de vue économique et d'un point de vue social, et à quelles conditions? Un questionnement qui doit se faire en mettant au cœur les représentants du personnel et, avec eux, les institutions représentatives du personnel, acteurs et structures clefs dans la mise en œuvre et le développement des nouvelles technologies. Sans leur présence, rien n'est possible, assure la militante, et l'investissement en formation, essentiel pour faire du numérique un axe de progrès, ne sera pas assuré.

L'intervention de Matthieu Trubert, ingénieur chez Microsoft et élu Cgt au Chsct, poursuit la réflexion sur la manière de conjuguer numérique, travail et progrès en s'arrêtant sur la nécessité de maintenir un sens au travail. «*La technique pour la technique est un piège dont il faut se méfier*, lance-t-il. *Un piège qui génère stress et mal-être. Qui impose à l'encadrement un management de tâches de reporting et de contrôle, non un management de décision et d'animation stratégique ou de soutien. Une dérive que les directions pensent compenser en enjoignant aux salariés d'être heureux. Et cela n'est en rien une solution.*»

Quand arrive le tour d'Antonio Casili, sociologue, enseignant-chercheur à Télécom ParisTech et à l'Ehess, l'attention passe du travail à l'emploi, pour y revenir. Ces deux notions, explique-t-il, ne se confondent pas. «*Ceci est un mythe. Un mythe qui nous vient du début*

du XIX^e siècle et qui a alimenté la crainte du «grand remplacement», celui de la substitution de la machine à l'homme.» Or, ajoute-t-il, l'histoire montre que ce risque ne se profile que bien après l'implantation des nouvelles technologies. Qu'il se nomme mécanisation ou numérisation, le progrès technique, bien souvent, crée des emplois. Ce n'est qu'ensuite, poursuit-il, que les problèmes peuvent éclore: quand les effets sur le travail se manifestent pleinement par sa «*tâcheronnisation et son émiettement*», et si une délocalisation vers des pays à bas salaire devient possible. Parce qu'elle n'a pas la zone linguistique d'influence adéquate pour recourir à une main-d'œuvre qualifiée bon marché, la France n'est pas directement menacée par ce phénomène que remet en selle l'intelligence artificielle. Définitivement? C'est une autre affaire.

Martine HASSOUN

«LA TECHNIQUE POUR LA TECHNIQUE EST UN PIÈGE DONT IL FAUT SE MÉFIER. UN PIÈGE QUI GÉNÈRE STRESS ET MAL-ÊTRE. QUI IMPOSE À L'ENCADREMENT UN MANAGEMENT DE TÂCHES DE REPORTING ET DE CONTRÔLE, NON UN MANAGEMENT DE DÉCISION ET D'ANIMATION STRATÉGIQUE OU DE SOUTIEN.»

Refusons tout déterminisme

Marie-José Kotlicki, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt, conclut ces Rencontres d'Options en appelant à « passer à l'offensive » pour « concilier progrès technologique, progrès social, environnemental et sociétal ».

Marie-José Kotlicki revient sur les enjeux de la maîtrise des nouvelles technologies et insiste sur les réalisations offensives du mouvement syndical. Elle cerne tout d'abord un danger essentiel: « *Que le syndicalisme s'exclue des réflexions, des actions sur les évolutions du numérique, qui sont bien réelles, et qu'il soit pris de vitesse dans les choix de leur utilisation. Ce qui reviendrait aussi à renoncer à transformer le réel.* » L'enjeu, insiste-t-elle, « est de redonner la maîtrise aux salariés, de leur redonner l'initiative plutôt que de gérer ou de combattre les conséquences des décisions patronales, de prévenir, d'anticiper, d'innover dans le sens du progrès social ». Si la mise en place du numérique est incontournable, poursuit-elle, « son utilisation, sa finalité ne le sont pas. On ne combat pas le progrès technologique, mais on peut combattre et agir pour en maîtriser le sens ».

La cosecrétaire générale revient ensuite sur la démarche adoptée par l'Ugict, enracinée dans un constat réalisé à partir du vécu au travail. Et de dénoncer « la forte

intrusion du professionnel dans la vie privée, l'utilisation intensive des outils numériques et la croissance des risques d'épuisement professionnels, l'explosion des mails et des charges de travail ». D'où la campagne lancée pour le droit à la déconnexion et pour la réduction effective du temps de travail dès septembre 2014. Elle a permis d'obtenir des milliers de réponses à la consultation Ugict-Cgt « Le numérique autrement », utilisée par les syndicats, et de gagner, dans le cadre de la mission Mettling, une préconisation sur un droit à la déconnexion. Ainsi a été battu en brèche le « *devoir de déconnexion* » porté par le Medef et la Cfdt, ainsi que l'extension des forfaits-jours à l'ensemble des salariés des sociétés d'études. L'obligation de négocier un droit à la déconnexion a été inscrite dans la loi, et une lettre ouverte de l'Ugict a interpellé le ministre du Travail pour un encadrement des forfaits-jours et de nouveaux droits pour les télétravailleurs. Enfin, trois guides de négociation ont été édités sur les forfaits-jours, le droit à la déconnexion et le télétravail, et des syndicats ont abouti à de premiers accords intégrant le droit à la déconnexion.

Après avoir évoqué la seconde étape de la démarche de l'Ugict, qui s'est notamment formalisée avec le projet retenu par l'Anact sur la qualité de vie au travail et le numérique, elle souligne à quel point ce travail fait écho à un récent sondage de l'Ifop indiquant que deux tiers des cadres envisagent de démissionner. C'est tristement illustratif, au-delà d'un désir de rompre une routine, du malaise

des cadres. Cela corrobore d'ailleurs les résultats de notre baromètre Viavoice, selon lequel 72 % des cadres ne sont pas associés aux décisions stratégiques, 62 % souhaiteraient un droit d'alerte et de propositions alternatives pour exercer leurs responsabilités professionnelles, et 68 % estiment que les Ntic empiètent sur leur vie privée.

Marie-José Kotlicki revient ensuite sur la formation et la prévention pour préserver la santé au travail et la motivation des salariés, à travers un outil de diagnostic « Qualité de vie au travail et numérique » qui permet aux syndicats d'établir un état des lieux et d'impulser des campagnes revendicatives. L'Ugict a ainsi publié 16 fiches pour changer concrètement le travail des Ict. Elles doivent aider à agir pour produire et consommer autrement, avancer sur les nouvelles formes de travail et d'emploi et les besoins de protection sociale, sur la reconnaissance des qualifications, sur des réponses nécessaires à la préservation de l'environnement et à la réduction des impacts sur la démocratie et sur la sécurité des individus. Encore faut-il pour cela « *rompre avec les logiques de concurrence et de performance individuelle, avec une vision financière court-termiste en restaurant des logiques propres à l'intérêt général, à la cohésion et à l'égalité sociale, au retour des synergies collectives et transversales de travail, au développement de l'autonomie et de la maîtrise de son travail* ».

C'est dans cette perspective que le 18^e congrès de l'Ugict-Cgt a « *fait le lien entre la protection de l'environnement, les droits sociaux et une autre utilisation du numérique* ». L'Ugict « *a participé à l'audition sur la mission Villani et a fait partie des organisations ayant transmis des contributions* ». Elle a organisé une initiative, avec le collectif confédéral Recherche, qui a rassemblé près de 200 participants sur « *Où va l'intelligence artificielle?* », afin que les salariés et citoyens puissent faire la part du mythe et de la réalité et se douter des moyens pour maîtriser son sens et son contenu, apportant éclairages, analyses et propositions sur ce sujet. Enfin, elle a organisé ces Rencontres. Elles ont permis de faire connaître des

Un site, 24 propositions

L'Ugict-Cgt a créé un site web, *Le Numérique autrement*, qui rassemble 24 propositions pour changer le travail et le modèle de société, en passant par une redéfinition de l'entreprise et par de nouvelles articulations entre entreprises et territoires, avec l'impulsion de véritables gestions prévisionnelles des emplois et compétences correspondant à la transformation des métiers et au développement des formations. Des propositions pour une nouvelle dynamique industrielle intégrant les besoins des populations, les relocalisations d'activités et les nouvelles relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Ce site est aussi une plateforme permettant à toute organisation de la Cgt de faire connaître ses réflexions sur le numérique et de mutualiser son expérience et ses initiatives.

<https://lenumeriqueautrement.fr>



expériences syndicales et leurs premiers résultats d'utilisation de l'application Qvt, des exemples de projets conjuguant progrès technologiques, progrès sociaux et environnementaux. «*Elles attestent qu'une utilisation du numérique peut déboucher sur du progrès social et changer la donne du travail.*»

Forte de cette conviction, Marie-José Kotlicki appelle à «*généraliser des initiatives sur les lieux de travail auprès des Ict, à s'appuyer sur la loi pour exiger l'ouverture de négociations sur le droit à déconnexion*». Il y a tant à faire : mettre en débat l'existence de comités de suivi de la répartition des gains de productivité ; batailler sur la responsabilité uni-

latérale de l'employeur sur la santé au travail en utilisant le guide sur le forfait-jours, l'application Qvt et numérique ; diffuser consultation et tracts sur nos propositions concernant la négociation encadrement et le devenir du statut cadre. La secrétaire générale insiste enfin sur le caractère dynamique de l'offensive que la période appelle : «*Nous avons besoin de passer à l'offensive sur la mise en place du numérique, de bâtir notre propre cahier des charges et de valoriser ce que nous avons conquis de progrès social. Ensemble nous devons donner confiance en illustrant que concilier progrès technologique, progrès social, environnemental et sociétal, c'est possible!*»



LES EXPÉRIENCES SYNDICALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION QVT, DES EXEMPLES DE PROJETS CONJUGUANT PROGRÈS TECHNOLOGIQUES, PROGRÈS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX, ATTESTENT QUE LE NUMÉRIQUE PEUT DÉBOUCHER SUR DU PROGRÈS SOCIAL ET CHANGER LA DONNE DU TRAVAIL.

Managers et Rh : deux guides

L'Ugict a réalisé deux guides pour les managers et Rh de proximité, donnant des pistes pour faire évoluer leur rôle et être professionnellement engagés et socialement responsables. Ces guides sont des supports de contacts et d'échanges avec l'encadrement et doivent faire connaître nos propositions Cgt, en lien avec les messages clefs d'Ict interviewés : avoir des espaces de discussion entre pairs, et pas seulement des face-à-face avec les directions, soutenir les équipes de travail, flexibiliser les organisations et les process de travail et non l'humain, avoir les moyens d'intervenir sur le contenu et les charges de travail, développer un management humain basé sur l'intelligence collective.

DÉCONNEXION

LE SALAIRE COMME REPÈRE

ET SI LE SALAIRE ÉTAIT LE MOYEN DE DÉFENDRE DROIT
À LA DÉCONNEXION ET TÉLÉTRAVAIL ? ÉCHO D'UNE JOURNÉE
D'ÉTUDE QUI A RASSEMBLÉ, EN NOVEMBRE,
PLUS D'UNE DIZAINE DE SPÉCIALISTES DU TRAVAIL.

A ce jour, seules deux entreprises ont, en France, signé un accord précis et circonstancié conjuguant télétravail et déconnexion. Christophe Radé, professeur de droit à l'université de Bordeaux, est formel. Et parmi les deux textes qui en sont sortis, l'accord chez Mbda, signé en décembre 2017, doit son existence au caractère particulier de cette entreprise de défense qui impose sécurité et contrôle extérieur de l'accès aux données de la société. Pour le reste, assure le chercheur, les accords d'entreprise évoquant ces points conjointement visent surtout la sensibilisation, davantage qu'un cadrage et des obligations pour limiter le temps de télétravail.

L'indigence du droit en la matière en est-elle une explication ? Une certitude : le législateur impose peu aux employeurs. En effet, si ceux-ci ne parviennent pas à s'accorder sur le télétravail avec les syndicats présents dans l'entreprise, ils peuvent se contenter, sans autre précision, de la rédaction d'une charte, voire d'une proposition d'avenant au contrat de travail des salariés qui se laisseraient tenter. Et si, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Code du travail fait obligation aux employeurs d'aborder le droit à la déconnexion dans le cadre des négociations obligatoires sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, rien ne leur impose de conclure... Rien de bien contraignant, donc.

Peut-on conclure qu'il y aurait une incompatibilité rédhibitoire entre le droit à la déconnexion et le télétravail ? Le 8 novembre, une quinzaine de juristes et de spécialistes du travail se sont retrou-

vés à l'initiative de la faculté de droit de l'université d'Angers pour décrypter les obstacles en la matière, et envisager les moyens de les dépasser. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler quelques chiffres confirmant l'appétence des salariés pour des moments de travail à domicile : 60 % à 70 % souhaiteraient leur développement et 42 %, de manière formelle ou informelle, seraient déjà passés à l'acte. Il faut d'ailleurs souligner les risques psychosociaux qu'encourent ceux qui sont passés au télétravail sans que n'aient été posés de véritables garde-fous. Mais cette rencontre a surtout été un précieux moment pour insister sur le malentendu qui entoure, sans précautions, l'approche conjointe de ces deux révolutions du travail que sont le télétravail et le droit à la déconnexion.

Une menace : la rémunération à la performance

Au cœur du sujet, une notion est vite apparue : la flexibilité. Aspiration autour de laquelle employeurs et salariés, même s'ils ne l'investissent pas de la même manière, peuvent se retrouver, les uns en espérant d'abord et avant tout des gains de productivité, les autres une promesse de plus grande liberté pour conjuguer vie professionnelle et vie privée. Mais là s'arrête leur convergence de vues. Et pour cause, a rappelé Pascal Lokiec, professeur de droit à l'université Paris-IV La Sorbonne, le droit à la déconnexion que la loi souhaite voir accompagner le développement du télétravail, impose, par nature, de revenir à un cadre horaire.



RÉMY PERRIN / MAXPPP

Autrement dit, d'instaurer d'une manière ou d'une autre un contrôle du temps de travail. Rien qui ne ravit le patronat. Et peut-être est-ce là la raison pour laquelle est rabâché à l'envi ce présumé consentement des ingénieurs et cadres, jeunes et moins jeunes, à des journées de télétravail de dix, douze ou quinze heures. «*Les aspirations de certains individus ne peuvent l'emporter sur les besoins de la société*», a rappelé l'universitaire. Elles ne le peuvent, et le contrôle horaire imposé aux chauffeurs routiers en est la preuve, a poursuivi un autre intervenant. Si la santé et la sécurité sont bien au cœur des préoccupations de la société, pourquoi le décompte du temps de travail imposé aux routiers, salariés ou non, ne pourrait-il pas l'être à tous, cadres, techniciens et ingénieurs en télétravail compris ?

Rien ne condamne donc la dissolution du droit à la déconnexion dans le télétravail. C'est un choix : un choix qui pourrait être contré à condition de défendre la notion de temps de travail. Et, corollaire, de remettre le temps au cœur de la rémunération : c'est le meilleur garde-fou contre des journées de travail sans limite, a défendu Pascal Lokiec. En effet,



REPOS LES FORFAITS-JOURS AUSSI

RIEN N'EMPÈCHE LES CADRES EN TÉLÉTRAVAIL DE LEVER LE PIED. BIEN AU CONTRAIRE. LE DROIT LE CONFIRME ET DES ACCORDS EN PRENNENT ACTE. APERÇU DE L'UN D'EUX.

Depuis l'arrêt rendu le 29 juin 2011 par la Cour de cassation, jugement ayant considéré comme inopérantes certaines conventions de forfaits-jours parce que ne garantissant pas suffisamment le droit des salariés à la santé et au repos, la jurisprudence a dressé des garde-fous contre les journées de travail à rallonge. Un arrêt de 2014 de la même juridiction impose désormais un strict suivi de la charge de travail du salarié, à défaut de quoi le forfait-jours sera considéré comme nul et le salarié pourra obtenir le paiement des heures supplémentaires s'il est en mesure de les prouver, dit un autre arrêt rendu, cette fois, en 2016...

Un cadre juridique dont le télétravail ne peut s'exonérer. Certains accords en respectent déjà l'esprit. Celui signé en décembre 2017 chez Harmonie Mutuelle «*en faveur du développement de nouveaux modes de travail*» est l'un d'eux. Cité dans le guide *Télétravail, guide des négociations* que l'Ugict vient de publier¹, il offre une déclinaison optimale de ces obligations. Dans ce texte, direction et syndicats – Cfdt, Cgt, Cgc et Cftc – s'accordent à dire que «*l'activité des télétravailleurs est équivalente à celle des autres travailleurs placés dans une situation identique*». Et par conséquent, «*les objectifs fixés, les résultats attendus et les modalités d'évaluation sont similaires à ceux des salariés ne relevant pas du statut de télétravailleur*». Les signataires précisent encore que les cadres de l'entreprise soumis aux forfaits-jours disposent des mêmes protections que tous les autres salariés. De façon générale, écrivent-ils, le télétravail ne doit avoir, pour aucune catégorie, pour effet d'entraîner un dépassement des durées maximales de temps de travail ou le non-respect des durées minimales de temps de repos. «*Il appartient conjointement au manager et au télétravailleur, en raison de la spécificité de sa situation de travail, de veiller au respect des règles relatives au temps de travail et de repos.*» Autrement dit, ici, même les cadres qui travaillent chez eux bénéficient d'un «*repos quotidien de onze heures consécutives, d'une amplitude maximale des journées de travail de treize heures et de durées journalières de dix heures*». À eux aussi sont garanties «*une durée maximale de travail hebdomadaire de quarante-huit heures, ramenée à quarante-quatre heures en moyenne sur douze semaines*» et «*une durée minimale du repos hebdomadaire de quarante-huit heures consécutives incluant le dimanche*». M. H. ▶

1. À retrouver sur <https://syndicoop.fr>



FREDERIC CIROU/MAXPPP

Martine HASSOUN

JUSTICE EN PEAU DE CHAGRIN

LE 12 DÉCEMBRE, L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE ONT ORGANISÉ, AVEC LES JUSTICIAIABLES UNE JOURNÉE « JUSTICE POUR TOUTES ET TOUS » SOUS FORME DE RASSEMBLEMENTS ET D'ÉVÉNEMENTS.



FRANCK DUBRAY/MAXPPP

Agrands coups de ritournelles éprouvées sur la modernisation, le projet de loi de programmation 2018-2022 vise essentiellement à maintenir un haut niveau de productivité tout en abaissant le coût de l'institution judiciaire. Cela semble simpliste : c'est pourtant la triste réalité. La recette est connue, elle consiste à dégrader les conditions de son fonctionnement et partant, sa finalité. À start-up nation, start-up tribunaux, en quelque sorte. Tant pis si cela signifie de moindres garanties en termes de libertés, de qualité du débat judiciaire et d'accès égal à la justice, notamment celle du civil, qui est celle du quotidien.

La méthode est tout aussi connue que la recette. Le gouvernement a avancé ses projets sans le moindre égard pour

l'ensemble des professionnels de terrain – magistrats, avocats, personnels de la Protection judiciaire de la jeunesse, greffiers et personnels administratifs, services d'insertion et de probation, etc. À cet égard, la décision de la garde des Sceaux de faire voter en catimini, et de la façon la plus improvisée, l'habilitation à réformer l'ensemble de la justice pénale des enfants et adolescents par voie d'ordonnances apparaît comme hautement symbolique du mépris dans lequel on tient les professionnels, le débat parlementaire, des institutions telles que le défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Le narcissisme de l'exécutif aura rarement atteint ce niveau d'autisme et d'inconscience. C'est tou-

jours en suivant cette méthode du coup de force que les députés de la République en marche ont souhaité supprimer les greffes des conseils de prud'hommes lorsque ceux-ci ont leur siège dans la même commune que le tribunal judiciaire ou l'une de ses chambres détaillées. Cette mesure conduirait à priver les juges non professionnels de l'outil indispensable à leur travail, et en dit long sur l'avenir promis aux tribunaux prud'homaux.

Plus lointaine, plus lente, autant dire plus injuste

Au-delà de ces brutalités infligées au dialogue social et au débat parlementaire, le projet acte la disparition des tribunaux d'instance, seule véritable justice de proximité, encourage à la dématérialisation et à l'automatisation des injonctions de payer, dévitalisant de fait certaines juridictions, au détriment de la lisibilité, de l'accessibilité à la justice et de la qualité du service rendu. Il accentue, par toute une série de mesures, l'éloignement des justiciables les plus modestes des instances de justice en étendant l'obligation de représentation, par exemple pour le contentieux des élections professionnelles. Tout aussi préoccupant est le fait que, contrairement aux objectifs proclamés de réduire le recours à l'enfermement, il en renforce la centralité en réduisant les possibilités d'aménagement, en facilitant le prononcé de mandats de dépôt, en créant une peine de détention à domicile sous surveillance électronique réduite à un pur pistage sans accompagnement social, et en augmentant le recours aux centres éducatifs fermés pour les mineurs.

Enfin, le recul sans précédent du contrôle de l'autorité judiciaire sur le travail policier, la marginalisation continue du juge d'instruction dans le but – recherché depuis longtemps – de le supprimer à terme, la régression du débat judiciaire, du principe de la contradiction, des droits de la défense et, de manière générale, des garanties de la procédure pénale, constituent de graves préoccupations.

Ce projet de désengagement massif de l'État dans le service public de la justice est d'autant plus surréaliste qu'il a fait l'objet d'un véritable forcing à l'Assemblée nationale, alors même que le mouvement des gilets jaunes éclatait comme une double dénonciation des injustices sociales et d'une démocratie ramenée à sa parodie.

Louis SALLAY



COP 24 LE VERT TERNI PAR LE JAUNE?

LA COP 24 DEVAIT PERMETTRE DE FORMALISER LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE L'ACCORD DE PARIS, ALORS QUE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE S'ACCÉLÈRE. PEINE PERDUE. LA FAUTE AU POLITIQUE, PAS AU SOCIAL.

L'urgence climatique serait moins prioritaire que les besoins économiques et sociaux. C'est le credo de nombreux États, dont certains (les États-Unis, le Brésil) sont même décidés à sortir des accords de Paris de 2015 pour pouvoir continuer à exploiter les énergies fossiles et les ressources naturelles comme bon leur semble, au nom de la croissance et d'un modèle de développement productiviste pourtant mortifère du point de vue environnemental et social. L'année 2018 a d'ailleurs été marquée par un grand nombre de catastrophes « naturelles » – sécheresses, feux, inondations, ouragans – et par une augmentation alarmante des émissions de gaz à effet de serre, repartie à la hausse depuis 2015, y compris en France: +3,2% en 2017, un comble pour notre pays, supposé donner l'exemple!

Début octobre, le dernier rapport du

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) a tenté de réveiller une nouvelle fois les consciences, en évaluant à +1,5°C le seuil critique des augmentations d'émissions de CO₂ d'ici la fin du siècle. Tout en rappelant qu'une dynamique de réchauffement climatique est déjà enclenchée et en partie irréversible: les prospectives de l'Onu tablent sur +3,2°C au mieux si les engagements de l'accord de Paris sont respectés (l'objectif fixé est de ne pas dépasser les +2°C d'ici à 2100). Mais le Programme des nations unies pour le développement préconise de tripler les efforts – notamment financiers – pour assurer la transition écologique et vraiment rester dans les clous. Ce qui représenterait 300 milliards d'investissements par an à partir de 2020, quand les États des pays développés arriveraient péniblement à en rassembler 55 en 2016.

C'est donc dans un « climat » morose, marqué par le faible volontarisme – voire l'immobilisme – de certains acteurs politiques et économiques que s'est réunie la Cop 24, du 2 au 14 décembre à Katowice (Pologne). L'objectif était de préciser les règles communes d'application des engagements de l'accord de Paris, d'ambitieux programmes favorisant la transition écologique devant désormais entrer dans leurs phases de financement et de mise en œuvre. Deux semaines de débats et de rencontres multilatérales entre 20 000 représentants des États, des entreprises et des associations devaient se conclure par un signal fort. Bilan: le sentiment que l'urgence n'est pas vraiment prise au sérieux.

Vert, jaune, rouge ... œuvrer aux convergences

La crise des gilets jaunes en France en est une illustration. Elle est née d'un dévoiement de la politique de transition écologique et énergétique, en vue d'utiliser la soi-disant fiscalité verte pour remplir les caisses de l'État – à hauteur de 80% des taxes sur les carburants qui devaient être récupérées. N'y a-t-il pas d'autres ressources disponibles pour, au contraire, aider les ménages les plus fragiles à changer leurs pratiques, ou soutenir les projets innovants pour produire et consommer, vivre autrement? Il en résulte, aux yeux de certains, qu'il n'est pas possible de régler en même temps les problèmes de « fin de mois » et ceux de « fin du monde ».

La Cgt et l'Ugict ont au contraire rappelé que la transition écologique était indispensable, et qu'elle ne pourra pas se faire en culpabilisant et en taxant les populations les plus modestes, mais qu'elle devra aller de pair avec le progrès social. La Cgt ne s'est pas rendue à l'installation du Haut Conseil pour le climat le 27 novembre, estimant que l'urgence n'était pas à la création d'une énième instance gouvernementale, mais à l'action: « Pour une autre réforme de la Sncf qui développe le service public de voyageurs et de fret; pour un pôle public de l'énergie favorisant le mix énergétique permettant l'accessibilité à tous, en tout lieu du territoire; pour le maintien et le développement de tous les services publics de proximité; pour un plan de rénovation énergétique des logements ambitieux et financé. » Pour une économie qui ne pille pas les ressources, qui respecte des conditions de production décentes et un meilleur partage des richesses créées, les meilleures garanties pour le développement d'emplois pérennes et la préservation de l'avenir.

Valérie GÉRAUD

UGICT-CGT

Calendrier

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le jeudi 17 janvier.

• International

C'est la date du 22 janvier qui a été retenue par l'Organisation internationale du travail (Oit) pour le début officiel des célébrations de son centenaire. Une série d'événements mondiaux, régionaux et locaux sont programmés tout au long de l'année. À cette occasion sera publié le rapport de la commission mondiale sur l'avenir du travail. En savoir plus sur : www.ilo.org

• Séminaire

Le 24 janvier, l'Ugict-Cgt organise un séminaire sur la mise en place des comités sociaux et économiques (Cse) dans les 2^e et 3^e collèges. Ce séminaire se tiendra au siège confédéral de la Cgt, à Montreuil, mais pourra également être suivi en ligne. Il sera l'occasion de rappeler les dispositions réglementaires relatives à la mise en place des Cse, et de revenir sur les enjeux spécifiques liés aux négociations des protocoles préélectoraux sur le champ dédié à l'Ugict. Plus de détails sur www.ugict.cgt.fr

• Énergie

Le 6^e congrès de l'Ufict Mines-Énergie aura lieu à Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) du 25 au 29 mars.

• Conférence

Dans le cadre d'un cycle sur les « grandes révoltes », l'université populaire du musée du Quai Branly organise, le 5 avril, une conférence-débat sur les grandes grèves au Royaume-Uni. En savoir plus sur www.quaibranly.fr

• Congrès

Le 52^e congrès confédéral de la Cgt ayant pour titre « Au cœur du travail, pour bâtir l'avenir » se déroulera du 13 au 17 mai à Dijon.

Formation

• Stage

Du 28 janvier au 1^{er} février, l'Ugict-Cgt organise un stage national sur le thème : « Être responsable Ugict-Cgt, contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique ». Ce stage a pour objectif de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (Ictam). Il s'adresse aux membres de la commission exécutive Ugict, des directions des unions fédérales et des commissions départementales Ugict, aux syndicats spécifiques, aux élus et mandatés des collèges cadres et techniciens. Parmi les objectifs de cette formation : analyser les problématiques des Ictam dans leur entreprise et leur profession ; travailler à l'émergence d'une nouvelle conception de l'entreprise et du management ; positionner l'activité spécifique dans les différentes structures de la Cgt... Elle se déroulera au centre Benoît-Frachon, à Gif-sur-Yvette (91).

Pour connaître l'ensemble des formations, notamment thématiques, proposées par l'Ugict-Cgt en 2018, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation

Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Syndicalisme (1) Les Ce sont morts, vivent les Cse ? Alors que les comités sociaux et économiques se substituent progressivement aux comités d'entreprise, c'est pourtant à ces derniers que la revue de l'Institut de recherches économiques et sociales consacre un numéro spécial. Un paradoxe ? Se pencher sur ce qu'ils ont représenté pendant soixante-dix ans dans le système de relations professionnelles, répondent les chercheurs, «*constitue un objet d'étude d'autant plus intéressant [...] que demeurent des questionnements pertinents pour la nouvelle instance*».

→ *Revue de l'Ires* n°94-95, novembre 2018.

Numérique «Big data, sociétés et sciences sociales» est le thème du dernier numéro de la *Revue française de sociologie*. Comment interagissent le big data, qui regroupe des informations numériques à la fois personnelles et massives, et les sciences sociales ? C'est à cette question que les sociologues veulent apporter leur éclairage, à partir de différentes problématiques ainsi renouvelées : l'apport du big data à l'étude de la différence d'âge entre les couples, les effets d'applications telles Waze sur l'optimisation des déplacements et la gestion du trafic urbain...

→ *Revue française de sociologie* n°59, 3^e trimestre 2018.

Syndicalisme (2) C'est au syndicalisme transnational que s'intéresse la revue *Mouvements*, en se demandant comment il est possible de s'organiser et de gagner face aux multinationales. Ce numéro s'articule autour de trois dimensions : un état des lieux du pouvoir des multinationales et de leur influence ; une réflexion sur les moyens de contrer le pouvoir global du capital ; une mise en lumière des expériences syndicales qui tissent les solidarités transnationales. À lire notamment : un article sur la mobilisation des travailleurs de Ryanair.

→ *Mouvements* n°95, automne 2018.

Travail Dans un récent numéro de *Bref*, le Centre d'étude et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) se penche sur la carrière et les parcours professionnels des officiers de la marine marchande. Il met en évidence des trajectoires plus variées qu'au-paravant, avec davantage de reconversions dans des emplois terrestres même s'ils sont encore nombreux à naviguer durablement. Pour autant, l'intensification des carrières maritimes courtes comporte un risque : celui d'une pénurie d'officiers navigants.

→ *Céreq Bref* n°368, novembre 2018.

SAUVETAGE EN MER UN DEVOIR QUI NE SE NÉGOCIE PAS

DANS UN CONTEXTE DE CRIMINALISATION DE LEUR ACTION, LES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE DE ONZE ORGANISATIONS DANS SIX PAYS ALERTENT SUR LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE SECOURS EN MER. ILS SE SONT RÉUNIS AU SIÈGE CONFÉDÉRAL DE LA CGT POUR DÉBATTRE DES POSITIONS À PRENDRE.

C'était en juin dernier : au large de la Libye, le navire danois *Alexander Maersk* portait secours à 113 migrants, au nom du droit international qui veut que tout capitaine de navire ait le devoir de prêter assistance «à toute vitesse» à chaque personne se trouvant en situation de détresse en mer, indépendamment de sa nationalité, de son statut ou des circonstances dans lesquelles elle a été trouvée. Et pourtant, pendant plusieurs jours, ce porte-conteneurs est resté dans l'attente d'une autorisation des autorités italiennes avant de pouvoir débarquer à Pozzallo, au sud de la Sicile. Certes, les obstacles au sauvetage en mer, voire leur criminalisation pure et simple, ne sont pas nouveaux : en 2004 déjà, le capitaine du *Cap-Anamur* était accusé de trafic illicite de migrants ; sept pêcheurs tunisiens du *Mortadha* et du *Mohamed-El-Hedi* ont aussi été traduits devant les tribunaux, pour le même motif. Mais le phénomène s'intensifie aujourd'hui. L'ordre de séquestration de l'*Aquarius* (voir encadré page 34) n'est que le dernier exemple de cette politique. Une dérive que dénonce notamment l'Agence européenne des droits fondamentaux, qui a établi un édifiant tableau synthétique des procédures en cours, alors que depuis 2000, on estime à 22 000 le nombre de migrants morts en Méditerranée.

Des obstacles au devoir de secours

Face à la gravité de la situation, la Fédération des officiers de la marine marchande (Fomm), affiliée à l'Ugict-Cgt, et la Fédération nationale des syndicats maritimes (Cgt) ont, dès décembre 2017, organisé un colloque sur «le sauvetage et l'accueil des migrants». Le séminaire de la Cgt, «La solidarité envers les migrants n'a pas de frontières», se situe dans le prolongement de cette première initiative : le 15 novembre, il a ainsi réuni onze organi-

CHRISTOPHE PETIT TESSON/MAXPPP



sations issues de six pays riverains de la Méditerranée qui, toutes, ont témoigné de la dégradation des conditions de récupération en mer comme des pressions subies par les officiers de la marine marchande pour faire obstacle à leur devoir de secours. Pour Patricia Tejas et Frédéric Imbrecht, membres de la commission exécutive de la Cgt, il est en effet urgent de «débattre des positions à prendre face à cette situation et d'évoquer les conditions qui permettent aux travailleurs maritimes et à leurs organisations d'être à la hauteur de leurs obligations».

Secrétaire général de la Fomm, Jean-Philippe Chateil en témoigne : comme officier sur des navires marchands, il a, au cours des années 1980, participé à des récupérations de boat people au moment de l'exode des Vietnamiens. «Il n'y avait alors aucune interdiction de l'armement, malgré les problèmes avec les autorités au port ou du fait des retards engendrés sur la partie commerciale», explique-t-il. Que s'est-il passé depuis ? «Porter secours est une obligation juridique pour les commandants. Mais on oublie souvent de dire qu'il y a des obligations pour les États, souligne ...

... Alina Miron, professeur de droit international à l'université d'Angers. *Or, aujourd'hui, ce sont les États qui sont défaillants*, qu'ils soient côtiers, pavillonnaires ou responsables de la zone dite Sar (pour *Search And Rescue*, «recherche et sauvetage») à l'instar de celle que la Libye a déclarée au large de ses côtes en 2018. Trois types d'obligations leur incombent: prévoir des centres de secours et de recherche en mer; secourir les personnes en détresse; procéder à leur débarquement dans un «*lieu sûr*», dans un délai raisonnable.

Du trafic de migrants à la fausse détresse

Ce n'est pas le cas dans les faits, avec des États, en particulier européens, qui s'engouffrent dans les interstices du droit de la mer. Toutes les accusations sont bonnes pour dissuader ou paralyser les opérations de sauvetage: trafic illégal de migrants, fausse invocation de la détresse, non-obtempération aux ordres des autorités, enregistrement irrégulier du navire... Au bout de procédures qui durent au moins cinq ans, tous les marins sauveteurs sont blanchis, mais les navires sont quasi systématiquement saisis à titre conservatoire. Face à cela, que proposer? Au moins deux pistes ont été débattues lors de ce séminaire. Premièrement: une réflexion sur la notion de «détresse». Quand commence-t-elle et quand prend-elle fin? S'il y a bien une détresse «primaire»—un danger grave et imminent en mer—, il y a aussi une détresse «secondaire» invoquée il y a plusieurs années par le capitaine d'un cargo australien bloqué au large des côtes de son pays: «*Elle permet d'introduire une obligation pour les États, la détresse se terminant au moment du débarquement. L'article 18 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer donne une ouverture en ce sens*», souligne Alina Miron.

Seconde piste: l'introduction dans l'arsenal législatif européen d'une «*exception humanitaire claire qui rende impossible la criminalisation de la solidarité*». Cette exigence est posée dans la déclaration commune (voir ci-contre) à laquelle sont parvenues les organisations syndicales de plusieurs pays européens et qui s'adresse à tous les acteurs concernés: l'Union européenne et ses États membres, les armateurs, les États pavillonnaires... Avec cette certitude, exprimée par l'un des capitaines: «*Il faut un vrai service public du sauvetage en mer. On ne peut pas faire reposer cette responsabilité sur les commandants de navires, les Ong ou les pêcheurs tunisiens.*»

Christine LABBE

SYNDICATS UNIS FACE À LA CRIMINALISATION

DANS UNE DÉCLARATION COMMUNE, DIX ORGANISATIONS INTERPELLENT L'UNION EUROPÉENNE, LES ARMATEURS ET LES ÉTATS PAVILLONNAIRES.



GUILLAUME HORCAJUELO/MAXPPP

«*Nous, syndicats et gens de la mer de plusieurs pays d'Europe, soulignons notre attachement à la tradition et aux idéaux séculaires de notre profession: le sauvetage en mer, sans égard à la personne, ni aux circonstances, est une obligation fondamentale. Nous mettons notre honneur à porter secours à quiconque se trouve en détresse à proximité de nos navires.*» Après avoir rappelé le nombre de vies humaines perdues en Méditerranée, c'est ainsi que débute une déclaration unitaire de syndicats européens. De nombreuses organisations en sont signataires: Cgt (France), Ver.di (Allemagne), Btb-Fgtb (Belgique), Fsc-Ccoo (Espagne), Cgil, Uil et Cisl (Italie), Cgtp-In (Portugal), Pcs (Grande-Bretagne) et l'Ifsma (Fédération internationale des associations de capitaines de navires). Toutes ces organisations le rappellent: de pas sa nature obligatoire, le sauvetage en mer «*ne fait pas partie de la politique migratoire [...] et ne doit pas être façonné par elle*». Elles récusent par conséquent toute forme de criminalisation à l'encontre des équipages et capitaines de navires agissant ainsi, une criminalisation qui s'est intensifiée au motif, notamment, de «*trafic illicite de migrants*». Au contraire: «*Ce sont les gouvernements qui refusent de porter assistance qui violent le droit international*», affirment-elles, citant notamment les exigences posées, en 1982, par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer ou, dès 1974, par la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer.

L'urgence d'une exception humanitaire

Dans cette déclaration commune, les organisations syndicales européennes s'adressent à tous les acteurs en présence: l'Union européenne et ses États membres, les armateurs, les États pavillonnaires et ceux coordonnant les sauvetages. Aux premiers, elles demandent d'introduire, dans leur arsenal législatif, «*une exception humanitaire claire qui rende impossible la criminalisation de la solidarité*». Cette nécessité a été posée, voici trois ans, par la Conférence des États parties prenantes du protocole de Palerme, pour qui «*les États devraient s'assurer que les cadres législatifs en place [soient] suffisamment explicites pour empêcher que des poursuites puissent être engagées contre ceux qui remplissent leur obligation de secours et de sauvegarde de la vie*». S'agissant des armateurs, il leur est demandé de fournir aux équipages et capitaines qui se trouveraient mis en cause par les autorités à terre, «*soutien juridique et assistance*». Enfin, les organisations syndicales exigent des États pavillonnaires, comme des États censés assurer le sauvetage en mer, d'appliquer les conventions internationales «*dans la plus stricte légalité*». Mais aussi de donner «*tous les moyens de leur effectivité*». C. L.

Heures supplémentaires

Charge de travail et «accord implicite»

Selon la Cour de cassation, «*le salarié peut prétendre au paiement des heures supplémentaires accomplies, soit avec l'accord au moins implicite de l'employeur, soit s'il est établi que la réalisation de telles heures a été rendue nécessaire par les tâches qui lui ont été confiées*» (Cassation sociale, 14 nov. 2018, société Adeihr Agp c/ M. Y.).

Ainsi, la cour d'appel, ayant constaté que la charge de travail du salarié, qui avait donné lieu au paiement d'heures supplémentaires pour la période de mai à décembre 2012, avait été maintenue puis accrue pendant la période postérieure, a fait ressortir, peu important l'absence d'autorisation préalable de l'employeur que la réalisation de nouvelles heures supplémentaires avait été rendue nécessaire par les tâches confiées à l'intéressé. Dans cette affaire, M. Y., employé en qualité de technicien, s'est engagé, par avenant, à solliciter l'autorisation préalable de l'employeur avant d'effectuer des heures supplémentaires ; invoquant l'existence d'heures supplémentaires non payées, le salarié a saisi la juridiction prud'homale.

Le pourvoi de l'employeur contre l'arrêt de la cour d'appel le condamnant au paiement de sommes à titre de rappel d'heures supplémentaires est rejeté.

L'employeur invoquait plusieurs arguments qui ne sont pas retenus :

1°/ que l'employeur n'est tenu au paiement que des seules heures supplémentaires accomplies avec son accord, au moins implicite, ou rendues nécessaires par les tâches confiées au salarié ; qu'il s'ensuit que le salarié refusant de déferer à son obligation contractuelle de solliciter préalablement à l'exécution d'heures supplémentaires l'accord exprès de l'employeur à leur accomplissement n'a pas droit à leur paiement ; qu'en faisant dès lors droit au paiement des heures supplémentaires réclamées par M. Y., quand elle constatait, d'une part, que «l'employeur avait exigé qu'il donne son autorisation à l'accomplissement d'heures supplémentaires», d'autre part, que M. B. reconnaissait que des heures supplémentaires qu'il avait accomplies avec M. Y. l'avaient été «*sans avoir jamais sollicité au préalable l'autorisation de les effectuer*» et, enfin, que «*des heures supplémentaires ont été effectuées sans l'accord de l'entreprise*»,

Dans le prolongement d'une jurisprudence bien établie, la Cour de cassation vient de rendre plusieurs décisions confirmant que le salarié a droit au paiement d'heures supplémentaires rendues nécessaires par la charge de travail.

Michel CHAPUIS

l'employeur à l'exécution des heures supplémentaires, par voie de courrier, de mise en demeure et d'avertissement, ne permettait pas d'exclure tout accord implicite à l'exécution des heures supplémentaires réclamées, et ainsi tout droit à paiement de ces dernières, la cour d'appel a privé sa décision de base légale...

3°/ qu'en allouant à M. Y. un rappel d'heures supplémentaires, motif pris que, «*certes, des heures supplémentaires ont été effectuées sans l'accord de l'entreprise, mais le salarié a exposé qu'il s'agissait de terminer en urgence les réparations au sein d'une cuisine de restaurant, qui ne pouvaient attendre, en sorte qu'il préféreraitachever ses réfections, le jour même, plutôt que de les reporter au lendemain, ce qui aurait vivement déplu aux clients et qui l'aurait contraint à rester une journée supplémentaire sur place*», la cour d'appel, qui a uniquement relevé l'existence d'une préférence du salarié à l'exécution immédiate de travaux destinée à lui éviter de revenir sur le chantier le lendemain, sans donc caractériser, ce faisant, que les heures supplémentaires étaient rendues nécessaires par la charge de travail qui lui était confiée et la nature des tâches à effectuer, a – derechef – privé sa décision de base légale...

4°/ qu'en affirmant, pour dire que «*le gérant savait pertinemment que des heures supplémentaires indispensables avaient été accomplies par M. Y.*», que «*la continuation de son travail entraînait nécessairement au moins la même charge de travail, d'autant plus qu'à compter du 1^{er} février 2014, il a perçu une prime de responsabilité pour le service après-vente et pour exercer des responsabilités supplémentaires*», la cour d'appel a statué par des motifs d'ordre général et abstrait...

Une autre décision récente va dans le même sens : «*la cour d'appel, en constatant que la gérante de la société avait été alertée du surcroît d'activité auquel devait répondre la salariée ainsi que de la nécessité de revoir l'organisation de l'entreprise afin de la soulager et qu'aucun changement organisationnel n'était postérieurement intervenu, a fait ressortir que les heures supplémentaires avaient été réalisées avec l'accord implicite de l'employeur*» (Cassation sociale, 12 sept. 2018, société Gauthier c/ Mme Y.).

Bibliographie

Michel Miné, *Le Grand Livre du droit du travail en pratique*, 29^e édition, Eyrolles, 2018.

Fonction publique Protection fonctionnelle et harcèlement

Dans le cas où une demande de protection fonctionnelle d'un fonctionnaire a été acceptée par son employeur à raison de faits de harcèlement moral, la seule intervention d'une décision juridictionnelle non définitive ne retenant pas la qualification de harcèlement ne suffit pas, par elle-même, à justifier qu'il soit mis fin à cette protection par l'administration. Toutefois, celle-ci peut réexaminer sa position et mettre fin à la protection si elle estime, sous le contrôle du juge, que les éléments révélés par l'instance et ainsi nouvellement portés à sa connaissance, permettent de regarder les agissements de harcèlement allégués comme n'étant pas établis. C'est ce que vient rappeler le Conseil d'État dans une décision du 1^{er} octobre 2018¹.

L'intervention d'une décision de justice non définitive ne retenant pas la qualification de harcèlement ne suffit pas à justifier qu'il soit mis fin à la protection fonctionnelle accordée à un agent public.

Edoardo MARQUÈS

En l'espèce, par une décision du 26 mars 2013, le président du Conseil économique, social et environnemental (Cese) avait accordé la protection fonctionnelle à M. A., administrateur hors classe de cette institution, chef du service de la logistique, au titre des agissements de harcèlement moral dont l'intéressé estimait avoir été victime dans le cadre de ses fonctions. Le Cese avait alors procédé au remboursement des honoraires d'avocats exposés par l'agent dans le cadre, d'une part, de la procédure contentieuse que celui-ci a engagée devant le tribunal administratif de Paris tendant à la condamnation de l'État à l'indemniser des préjudices subis du fait de ces agissements de harcèlement moral; et, d'autre part, de la procédure pénale que M. A. avait engagée à l'encontre du président et de la secrétaire générale du Cese devant le tribunal de grande instance de Paris. Par un jugement du 4 juin 2014, le tribunal administratif de Paris avait rejeté les conclusions indemnitàires présentées par M. A. au titre des agissements de harcèlement moral invoqués. À la suite de ce jugement, le président du Cese avait décidé, le 8 juillet 2014, que le Conseil ne prendrait en charge ni les frais exposés à l'avenir par M. A. à l'occasion de la poursuite de la procédure devant le juge administratif, ni le montant de 3 000 euros correspondant à la consignation afférente à sa constitution de partie civile devant le juge pénal. Par suite, par un jugement du 20 juin 2016, le tribunal administra-

Un fonctionnaire gréviste, couvert par un préavis déposé par un syndicat, peut reprendre son service à tout moment à l'intérieur de la période correspondant à la durée de la grève.

Si le préavis donné par un syndicat doit, pour être régulier, mentionner l'heure de début et de fin de l'arrêt de travail, les agents publics, qui sont seuls titulaires du droit de grève, ne sont pas tenus de cesser le travail pendant toute la durée indiquée par le préavis et sont libres de cesser ou de reprendre le travail au moment qu'ils choisissent¹. Ainsi, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de l'Isère, qui soutient que le respect de ce droit, tel qu'il a été exercé par un agent, conduit à une désorganisation du service, n'établit pas que l'interdiction de reprendre son service à 12 heures, opposée à l'intéressé, était motivée par des considérations visant à éviter un usage abusif du droit de grève ou relevant des nécessités du service ou de l'ordre public. Aussi, l'interdiction qui a été signifiée à l'agent en cause par le Sdis de reprendre son service est-elle illégale.

1. Cour d'appel administrative de Lyon, 10 juillet, 2018, requête n° 16LY04496.

1. Conseil d'État, 1^{er} octobre 2018, requête n° 412897.

2. Article 11, relatif à la protection fonctionnelle des agents publics, de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les conditions de consultation des experts au comité technique

Le comité technique, dès lors qu'il est consulté sur des questions ou des projets de textes relevant de ses domaines de compétence, peut demander à entendre des experts sur tout ou partie des points inscrits à l'ordre du jour. Toutefois, les experts ne peuvent assister qu'à la partie des débats pour laquelle leur présence a été demandée, à l'exclusion du vote. Pour la mise en œuvre de ce droit, il y a lieu d'entendre l'expert sur l'ensemble du projet de texte et sur les amendements qui ont été débattus. En l'espèce, l'expert a pu, au cours de la discussion générale, exposer de manière complète les risques et inconvénients que comportaient, à ses yeux, certaines dispositions du projet de texte et préciser celles qu'il jugeait bon de retirer ou d'amender. Alors même que son absence aurait, pour l'examen des amendements mis en discussion, privé certains membres du comité d'explications utiles, une telle absence, d'ailleurs motivée notamment par le souci d'éviter que l'intéressé ne soit tenu de quitter la salle à 28 reprises lors de chacun des votes sur les 28 amendements, n'a pas fait obstacle, estime le Conseil d'État, à ce que le comité se prononce en toute connaissance de cause sur le projet de texte qui lui était soumis.

1. Conseil d'État, 26 septembre 2018, Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la recherche publique (Sgen-CFDT), requête n° 404777.

tif de Paris avait annulé cette décision à la demande de M. A. Puis, par un arrêt du 30 mai 2017, la Cour administrative d'appel de Paris avait, sur appel du Cesé, annulé ce jugement en tant qu'il a annulé la décision du 8 juillet 2014 du président refusant la prise en charge pour l'avenir des frais engagés par M. A. au titre de la procédure devant le juge administratif. Ce dernier se pourvoit alors en cassation contre cet arrêt.

Le caractère d'acte créateur de droits de la décision accordant la protection fonctionnelle fait obstacle à ce que l'administration puisse légalement la retirer plus de quatre mois après sa signature.

Pour le Conseil d'État, si le caractère d'acte créateur de droits de la décision accordant la protection prévue par les dispositions de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 «fait obstacle à ce que l'administration puisse légalement retirer, plus de quatre mois après sa signature, une telle décision, hormis dans l'hypothèse où celle-ci aurait été obtenue par fraude ; l'autorité administrative peut mettre fin à cette protection pour l'avenir si elle constate à la lumière d'éléments nouvellement portés à sa connaissance que les conditions de la protection fonctionnelle n'étaient pas réunies ou ne le sont plus, notamment si ces éléments permettent de révéler l'exis-

tence d'une faute personnelle ou que les faits allégués à l'appui de la demande de protection ne sont pas établis»². Il ajoute que «dans le cas où la demande de protection fonctionnelle a été présentée à raison de faits de harcèlement, [...] la seule intervention d'une décision juridictionnelle non définitive ne retenant pas la qualification de harcèlement ne suffit pas, par elle-même, à justifier qu'il soit mis fin à la protection fonctionnelle ; [...] cependant l'administration peut réexaminer sa position et mettre fin à la protection si elle estime, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, que les éléments révélés par l'instance, et ainsi nouvellement portés à sa connaissance, permettent de regarder les agissements de harcèlement allégués comme n'étant pas établis».

En l'occurrence, le Conseil d'État estime que «la cour a commis une erreur de droit en estimant qu'il résultait de la seule intervention du jugement du 4 juin 2014 du tribunal administratif de Paris que l'administration pouvait mettre fin à la protection fonctionnelle dont bénéficiait M. A.», sans vérifier si les éléments présentés par les parties devant elle lui permettaient de regarder les agissements de harcèlement établis ou non. Par voie de conséquence, le Conseil annule le jugement de ladite cour et renvoie à la même juridiction le soin de rejuger l'affaire. 

Conditions de mise en œuvre du vote électronique aux élections professionnelles

Si le vote électronique par internet est susceptible de constituer, pour les élections des représentants du personnel de la fonction publique, une modalité de vote au même titre que celui à l'urne et celui par correspondance, il implique, en raison de ses spécificités et des conditions de son utilisation, que des garanties adaptées soient prévues pour que le respect des principes généraux du droit électoral, de complète information de l'électeur, de libre choix de celui-ci, d'égalité entre les candidats, de secret du vote, de sincérité du scrutin et de contrôle du juge, puisse être assuré à un niveau équivalent à celui des autres modalités de vote. Pour le Conseil d'État 1, le recours au vote électronique par internet à l'exclusion de toute autre modalité est possible, dès lors que des précautions appropriées sont prises pour que ne soit écartée du scrutin aucune personne non équipée à son domicile du matériel nécessaire ou résidant dans une zone non desservie par internet ou encore ne pouvant se servir de ce mode de communication sans l'assistance d'un tiers.

1. Conseil d'État, 3 octobre 2018, fédération Cgt Santé-Action sociale, requête n° 417312.

ALBUM/JOURNALISME VERT CENT PHOTOS POUR LA BIODIVERSITÉ

Chouette lapone,
Canada, 2006.

Reporters sans frontière (Rsf) publie un album consacré à l'œuvre du photographe Vincent Munier. L'ouvrage (en vente au prix de 9,90 euros) regroupe « 100 photos pour la liberté de la presse ». C'est un manifeste visuel en faveur du « journalisme vert ». Les journalistes qui enquêtent sur les questions environnementales peuvent être eux aussi censurés, menacés, voire agressés par les régimes et les industries qui ont intérêt à maintenir l'opacité sur leurs activités. Vincent Munier a décidé, en 2002, de se vouer à la représentation de la vie sauvage. Il est vite devenu célèbre grâce à une écriture singulière, dans laquelle la pluie, la brume, la neige ou le blizzard enveloppent poétiquement paysages graphiques et animaux rares, dont on discerne parfois à peine la silhouette. Ses images naissent de quêtes lointaines au cœur d'espaces inhabités, près des pôles ou sur les hauts plateaux d'Afrique et d'Asie. Cela nécessite de longues patientes pour se fondre dans le grand blanc afin d'en surprendre les habitants naturels : loups et bœufs musqués de l'Arctique, ours du Kamtchatka, manchots de l'Antarctique, panthères des neiges du plateau tibétain... Premier à avoir reçu, trois années consécutives, le prix Eric Hosking du concours international de *BBC Wildlife*, Vincent Munier expose dans des galeries d'art et est publié dans des magazines prestigieux à l'échelle internationale. Fondée en 1985, Reporters sans frontières œuvre « pour la liberté, l'indépendance et le pluralisme du journalisme partout sur la planète ». Dotée d'un statut consultatif à l'Onu et à l'Unesco, basée à Paris, l'Ong dispose de 13 bureaux dans le monde et de correspondants dans 130 pays. La vente des albums de photographie constitue près de 30 % de son budget annuel.

Antoine SARRAZIN



VINCENT MUNIER

VALENCIENNES/ THÉÂTRE

IL N'A PAS LA LANGUE DANS SA POCHE

Des textes du poète et dramaturge Valère Novarina, connu comme un prodigieux inventeur de langage, sont au centre du spectacle conçu par Cédric Orain. Son titre, *Notre parole*, reprend celui d'un article de Novarina qui pointait, lors de la première guerre du Golfe, la confiscation du langage par les médias, privant ainsi le verbe de « *sa nature profondément étrange et impénétrable* ». L'écrivain aime à dire que « *toute vraie parole consiste non à délivrer un message, mais d'abord à se délivrer soi-même en parlant. Celui qui parle ne s'exprime pas. Il renaît* ». Ce texte dialogue avec d'autres de l'auteur, *Lumières du corps*, *L'Origine rouge* et *La Chair de l'homme*, dans lesquels il est signifié que le théâtre est comme « *l'ultime sanctuaire de la parole, et l'acteur son dernier serviteur* ».

• LES 9, 10 ET 11 JANVIER, AU PHÉNIX, SCÈNE NATIONALE DE VALENCIENNES, BOULEVARD HENRI-HARPIGNIES, VALENCIENNES (59). WWW.LEPHENIX.FR

SORTIES FILMS

La huitième femme de Barbe bleue

ERNST LUBITSCH (ÉTATS-UNIS)

Ce grand classique de la comédie américaine, dont les rôles principaux étaient tenus par Claudette Colbert et Gary Cooper, a été tourné en 1938. Il ressort, par bonheur, dans une version restaurée.

Basquiat

SARAH DRIVER (ÉTATS-UNIS)

C'est un documentaire sur la vie brève et l'œuvre très fêtée de ce jeune artiste de rue afro-américain (1960-1988), devenu un peintre consacré dont musées et collectionneurs s'arrachent désormais les œuvres.

Derniers Jours à Shibati

HENDRICK DUSOLLIER (FRANCE)

Un documentaire révélateur sur la transformation à marche forcée de la Chine. Dans l'énorme ville de Chongqing où s'activent les bulldozers, le cinéaste a pris pour guides un enfant, Zhiu, et une vieille femme, Madame Xue, qui demeurent les derniers témoins de leur vieux quartier, irrémédiablement voué à disparaître..

PARIS/EXPOSITION LA MAISON RENOIR DE PÈRE EN FILS

Au musée d'Orsay, l'exposition « Renoir père et fils. Peinture et cinéma » s'attache à mettre en relief les liens artistiques entre le peintre célèbre, Pierre-Auguste (1841-1919) et le cinéaste Jean (1894-1979), auteur, entre autres chefs-d'œuvre, de *La Grande Illusion* et *La Règle du jeu*. Tableaux, extraits de films, photographies, costumes, affiches, dessins et documents, certains inédits, concourent aux correspondances d'inspiration entre eux, réunis par une humanité profonde et un sensualisme chaleureux. Sur le père, il existe ce délicieux quatrain de Stéphane Mallarmé : « Villa des Arts, près l'avenue/De Clichy, peint Monsieur Renoir/Qui devant une épaule nue/Broie autre chose que du noir. »

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 27 JANVIER, AU MUSÉE D'ORSAY NIVEAU 2, GALERIE FRANÇOISE-CACHIN. WWW.MUSEE-ORSAY.FR



Éli Lotar (1905-1969), tournage du film de Jean Renoir, *Une partie de campagne*, 1936. Négatif monochrome souple au gélatino-bromure d'argent, 9 x 12 cm.

Pierre-Auguste Renoir (1841-1919)
La Promenade, (1870). Huile sur toile, 81,3 x 64,8 cm.



DIGITAL IMAGE COURTESY OF THE GETTY'S OPEN CONTENT PROGRAM



FONDATION DES TREILLES/JACQUELINE HYDE/ADAGP 2018

Joseph Sima (1891-1971),
Crown (statue) (1927),
huile sur toile,
140 x 70 cm.

CANNES/CHEFS-D'ŒUVRE UNE BELLE COLLECTION

Mécène et collectionneuse avertie, Anne Gruner Schlumberger (1905-1993), fille d'un industriel alsacien, fut à l'origine de la fondation des Treilles, sise à Tourtour dans le Var, qui accueille encore aujourd'hui des chercheurs en résidence. Sous le titre « De Brauner à Giacometti et de Léger à Matta », des œuvres choisies parmi le millier de sa collection sont actuellement montrées au centre d'art La Malmaison, à Cannes.

• JUSQU'AU 24 FÉVRIER, CENTRE D'ART LA MALMAISON, 47, LA CROISSETTE, CANNES (06). TÉL. : 04.97.06.44.90.

PARIS/SOLILOQUE LE SENS DE LA MARCHE

Seule en scène, la comédienne Roukiata Ouedraogo – par ailleurs très engagée dans de nombreuses associations et chroniqueuse sur France Inter dans l'émission *Par Jupiter !* – interprète le spectacle *Je demande la route*, qu'elle a écrit et régi avec Stéphane Éliard. C'est à la fois grave sur le fond et léger dans le traitement. Elle évoque son parcours, depuis l'école primaire au Burkina Faso jusqu'à Paris. Au passage, elle aborde, entre autres thèmes brûlants, l'immigration, l'excision et la place des institutions politiques. La première pièce écrite et jouée par Roukiata Ouedraogo, *Yennenga, l'épopée des Mossé*, la révéla au public burkinabé et connut un grand succès.

• JUSQU'AU 12 JANVIER, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI À 21 H 30, AU LUCERNAIRE, 53 RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, PARIS 6^e. WWW.LUCERNAIRE.FR

VITRY/DANSE UNE SOIRÉE À DEUX BALS

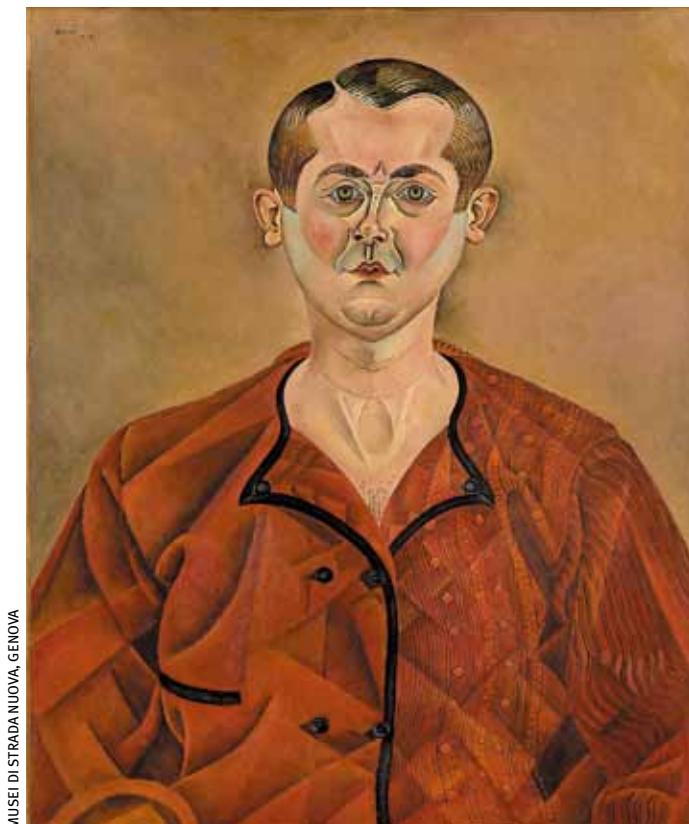
Le samedi 19 janvier, à partir de 18 heures, ce sera, au théâtre Jean-Vilar de Vitry-sur-Seine, l'occasion de danser à perdre haleine, puisque se succéderont deux bals populaires, l'un, le Bal de l'an, mené par les professeurs de l'académie municipale de danse de Vitry et l'autre orchestré par la compagnie Pernette. Le premier bal sera dévolu à la danse contemporaine, à la danse folklorique et à la danse africaine. Quant au Bal Pernette, plus traditionnel, il fait alterner des airs de valse, de tango, de rock ou de jerk. Après une période d'échauffement, libre à chacun de bouger comme bon lui semble.

• ENTRÉE LIBRE, AU THÉÂTRE JEAN-VILAR DE VITRY-SUR-SEINE, 1, PLACE JEAN-VILAR, VITRY-SUR-SEINE (94). WWW.THEATREJEANVILAR.COM

PARIS/RÉTROSPECTIVE

JOAN MIRÓ ARTISTE CATALAN COMPLÈTEMENT AUTONOME

LE GRAND PALAIS EXPOSE, À UNE ÉCHELLE QUASI EXHAUSTIVE, L'ŒUVRE INFINIMENT CONSIDÉRABLE DU MAGICIEN QUI, DÈS 1929, PROJETAIT DE SE LIVRER À L'« ASSASSINAT DE LA PEINTURE » DANS SON ASPECT LE PLUS TRADITIONNEL.



Dans la galerie côté Champs-Élysées du Grand Palais, Paris fête sous ses aspects multiples l'œuvre capitale de Joan Miró (1893-1983), en couvrant toute sa singulière diversité dans les champs de la peinture, de la gravure, de la céramique et de la sculpture. L'exposition, organisée par la Réunion des musées nationaux a pour commissaire l'historien d'art Jean-Louis

Prat, ancien directeur de la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence, où Miró était comme chez lui. N'est-ce pas Miró qui présenta à Aimé Maeght son ami l'architecte Josep Lluís Sert, qui conçut cet harmonieux édifice et ses dépendances ? Ils constituent un magnifique musée privé où trône la fine fleur de l'art moderne, Miró en étant largement partie prenante. La puissance créatrice d'un tel artiste, quasi contemporain de Matisse (1869-1954) et de Picasso (1881-1973)

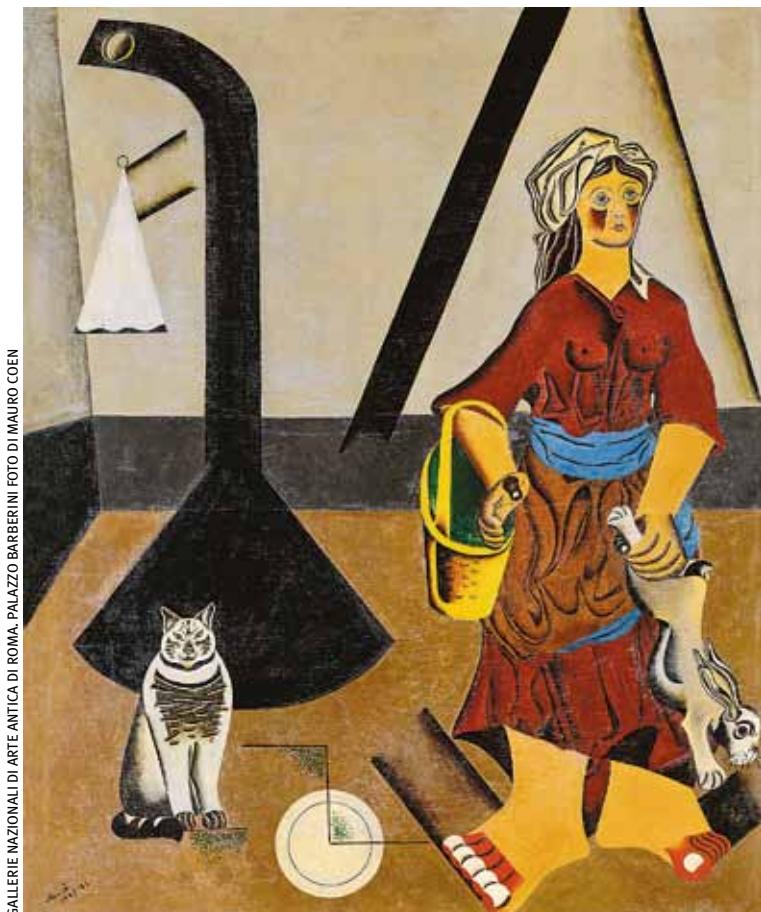
« Miró », au Grand Palais, 3 avenue du Général-Eisenhower, Paris 8e, jusqu'au 4 février.

se révèle proprement étourdissante au fil d'un parcours chronologique jalonné de surprenants rebondissements esthétiques.

Né à Barcelone d'un père horloger et orfèvre, Miró a très tôt le goût du dessin (les premiers datent de 1901). En 1907, inscrit dans une école de commerce, il suit également, dans sa ville natale, les cours de l'école des beaux-arts de la Llotja.

Il obtient de consacrer tout son temps à la peinture

En 1910, employé aux écritures, il s'ennuie dans une entreprise de quincaillerie et de produits chimiques. Il tombe malade et se rétablit l'année suivante dans la ferme de Mont-roig, acquise par ses parents, qui lui devient un lieu constant d'inspiration. Il obtient de consacrer tout son temps à la peinture et entre à Barcelone à l'académie de Francisco Gali, dont il apprécie l'enseignement libéral, ouvert aussi bien à la peinture qu'à la musique et à la poésie. Il se lie avec des artistes catalans, entre autres le céramiste Josep Llorens i Artigas, avec lequel il œuvrera bien plus tard. Le marchand de tableaux Delmau qui, en 1912, montre dans sa galerie impressionnistes, fauves et cubistes, encourage Miró à peindre des natures mortes, des paysages – voir *Mont-roig, l'église et le village* (1919) ainsi que *La Ferme* (1922), qui appartient à l'écrivain Ernest Hemingway – et des portraits (1917-1919) influencés par le cubisme. En peu d'années, il expérimente allègrement plusieurs styles, depuis *Portrait de Vicenç Nubiola* (1917) et *Nu debout* (1918), aux formes violemment soulignées sur un



GALLERIE NAZIONALI DI ARTE ANTICA DI ROMA, PALAZZO BARBERINI FOTO DI MAURO COEN

fond de couleurs ardentes, en passant par la méticulosité de miniature persane ou de livre d'heures des paysages, jusqu'à *Intérieur (la Fermière)*, en 1923. Dans cette huile sur toile, prêtée par le musée d'art moderne du Centre Pompidou, on voit une femme aux gros pieds qui tient en main un lapin ensuqué, tandis qu'un chat résolument campé fixe l'éventuel regardeur du tableau.

La fréquentation de la galerie Delmau a mis Miró en contact avec l'avant-garde barcelonaise, ainsi qu'avec les artistes étrangers qui y passent, tels Sonia et Robert Delaunay, Albert Gleizes, Marie Laurencin ou Francis Picabia. C'est en 1920 que Miró a pu réaliser son rêve de se rendre à Paris, où Picasso – dont il connaît la mère et qui deviendra son ami pour la vie – l'accueille en ces termes : « *Faites exactement comme si vous attendiez le métro : il faut faire la queue. Attendez votre tour, voyons !* » Ce premier séjour de quatre mois lui permet de visiter les musées et de se familiariser avec la vie intellectuelle de la capitale.

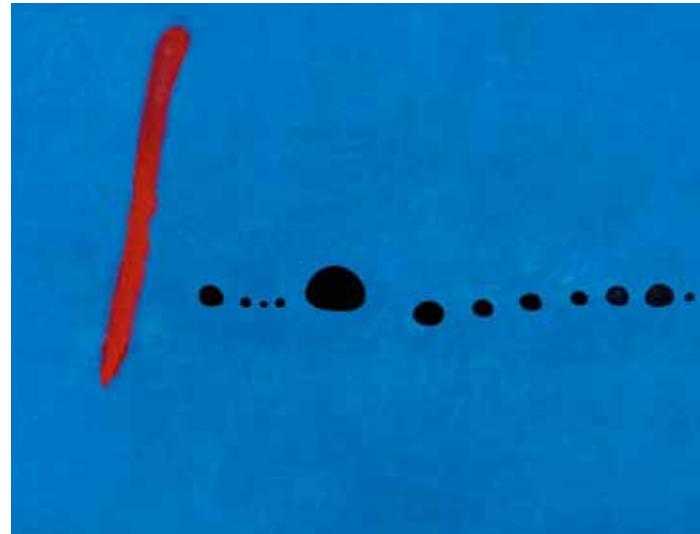
Déçu par la plupart des artistes d'alors, il apprécie néanmoins les travaux de Picasso, de Braque, de Derain et de Matisse. Dans ce dernier, il estime toutefois qu'il y a trop de facilité ! Au printemps 1921, de retour à Paris, il peint dans l'atelier du sculpteur Pablo Gargallo, au 45 de la rue Blomet (XV^e arrondissement), où il s'installera définitivement deux ans plus tard. Il se lie avec les poètes Pierre

« **J'avais la manie de l'ordre et de la propreté [...] l'atelier était impeccable comme une cabine de navire.** »

Reverdy et Max Jacob, fait la connaissance de Tristan Tzara, initiateur du mouvement Dada. Il a pour voisin immédiat André Masson, dont l'atelier est un véritable capharnaüm. Miró, petit homme toujours tiré à quatre épingles – il peut peindre en cravate et chemise blanche – tient le sien avec netteté. « *J'avais, dira-t-il, la manie de l'ordre et de la propreté. Les*

toiles étaient rangées, les brosses nettoyées et j'astiquais le parquet à la cire. L'atelier était impeccable comme une cabine de navire [...]. J'aimais quitter ma cellule monacale pour l'inavraisemblable désordre de papiers, de bouteilles, de toiles, de livres et d'objets domestiques qui peuplaient l'atelier voisin... »

Masson lui présente des « *amis merveilleux* » ; Michel Leiris, Roland Tual, Armand Salacrou, Georges Limbour, tous en quête d'un nouveau langage poétique. Le goût de Miró pour la poésie l'incite à concevoir ses tableaux comme des poèmes infiniment libres et à écrire sur ses toiles. Cœuvrant dans « *un état métaphysique* » soudain, il tourne définitivement le dos à toutes les conventions picturales. Désormais, il ne peut plus partir de la réa- ...



Bleu 2 (1961), huile sur toile, 270 × 355 cm.

Intérieur (La Fermière) (1922-1923), huile sur toile, 81 × 65,5 cm.



Le Carnaval d'Arlequin (1924-1925), huile sur toile, 66 × 93 cm.

... lité, fût-elle réinterprétée de façon neuve. Il en témoignera de la sorte: «Je rentrais le soir dans mon atelier de la rue Blomet, je me couchais, je n'avais pas toujours mangé, je voyais des choses, je les notais dans des carnets. Je voyais des formes dans les lézardes des murs, sur le plafond, surtout sur le plafond.»

En 1925, Aragon, Éluard et Pierre Naville se rendent rue Blomet pour voir les peintures que Miró a récemment ramenées de Mont-roig. S'ils s'avèrent incapables d'émettre un avis, Aragon est assez intéressé pour alerter André Breton, lequel, sur ces entrefaites, se rend à l'atelier avec Éluard. «Ils me faisaient l'effet d'être des révolutionnaires, rapportera Miró, mais enfermés dans un traditionalisme bien

fade. Tous deux furent frappés et vraiment désorientés par mon travail. Par contre, Benjamin Péret et Robert Desnos me soutenaient ouvertement.» Et de conclure: «Les années passées rue Blomet me furent un moment décisif, j'y ai découvert tout ce que je suis, tout ce que je deviendrais.»

De fait, à commencer sans doute par le formidable *Carnaval d'Arlequin* (1924-1925), peuplé



Jeune fille s'évadant, 1967, bronze peint (fonte au sable), Susse Fondeur, Arcueil, Paris, 168 × 38 × 59 cm, collection particulière.

ROMA SOVRINTENDENZA CAPITOLINA A I BENI CULTURALI



Peinture-poème (« Une étoile caresse le sein d'une négresse ») (1938), huile et inscription à la main sur toile, 130 × 195 cm.

d'une foule de figures énigmatiques et ludiques comme en lévitation, Miró n'a eu de cesse de réinventer la nature en imagination, dans une suite ininterrompue de signes, tantôt proliférants, tantôt réduits à la plus simple expression, du moins toujours « parlants » dans un vocabulaire inouï. En effet, si Miró a frôlé le surréalisme, qu'il n'a fait qu'épouser de biais, il en a retenu la leçon primordiale qui consiste en ce que le poème, ou le tableau, constitue l'être même de qui le crée. Du coup, le poète et le peintre sont affranchis de toute sujexion obligatoire à l'apparence évidente et immédiate des choses. Pour lui, il ne s'agit pas de copier la nature, il s'agit d'être comme la nature. On n'ignore pas qu'il serre toujours dans son bagage une touffe d'herbe arrachée à la terre de Mont-roig. À l'école des choses, il lui faut recréer sans fin les objets multiples qui constituent son univers familier: la femme, le chien, l'échelle, le journal, un mur lézardé, le soleil, l'oiseau, l'arbre, les étoiles, l'horizon, la densité du ciel, la nuit, jusqu'à inventer les plus surprenantes cosmogonies ou s'arrêter

sur une simple ligne sinuant sur la toile après des heures de méditation manuelle, pour ainsi dire.

Du coup, l'enchantedement que procure la visite de l'exposition du Grand Palais naît de la verve intarissable de Miró, de son aptitude au renouvellement perpétuel, de son sens profond d'une poésie visionnaire, de son humour et de son instinct inné du merveilleux. N'a-t-il pas finalement mis en pratique le vœu de Breton déclarant qu'«il reste des contes de fées à écrire pour adultes»?

Son instinct inné du merveilleux

Il n'avait pas hésité, à point nommé, en 1929, à prôner à son usage «*l'assassinat de la peinture*» dans son aspect le plus traditionnel. C'était pour mieux enfanter la sienna, viscéralement rythmée, car il y a chez Miró une authentique musique plastique des formes. Dans les années 1930, il s'angoissait devant la montée des fascismes. En a résulté l'apparition de ses «*peintures sauvages*», hantées par de monstrueuses créatures grimaçantes, en contrastes colorés brutaux, faites de matériaux de rebut. En pleine guerre civile espagnole, en 1937, la jeune république confie à Josep Lluís Sert le soin de construire son pavillon pour l'Exposition internationale de Paris. Il y a le *Guernica* de Picasso et, de Miró, *Le Faucheur*, toile monumentale de six mètres de haut, aujourd'hui disparue. Picasso, jusqu'à sa mort, garda chez lui l'admirable *Autoportrait*, de Miró, exécuté en 1919.

Jean-Pierre LÉONARDINI

FRANZ SCHUBERT

Voyage divers

Le plus fascinant peut-être, dans les lieder de Schubert, c'est ce contraste entre la simplicité de la mélodie et la complexité de l'accompagnement. Au piano, le contraste est saisissant. Transposé à l'orchestre, la variété des instruments peut modifier la perception du texte et le sortir du domaine intime pour une expression plus théâtrale. Les mélodies choisies par Florian Boesch ont été orchestrées par Webern et Brahms. Le ton reste celui de la confidence et du dialogue murmuré, rappelant que le mot est au fondement et l'essence même du lied. L'approche de Hans Zender est radicalement différente. Avec la réécriture, en 1993, du *Voyage d'hiver*, le compositeur et chef d'orchestre allemand donne le sentiment d'avoir voulu mettre au jour les ressorts cachés contenus dans la poétique du cycle de 24 lieder composés par Schubert un an avant sa mort sur des vers de Wilhelm Müller. S'appuyant sur un orchestre de chambre augmenté d'une machine à vent, d'un accordéon, d'une guitare et d'un harmonica, Hans Zender explore les mondes sonores et crée un univers théâtral d'inspiration expressionniste, qui raille la comédie humaine. Familiar de l'œuvre – il l'a interprétée des dizaines de fois, dont une accompagné de deux guitares –, Julian Prégardien montre à quel point il en est habité. Son *Schuberts Winterreise* ne vient pas concurrencer le *Winterreise* du duo Dietrich Fischer-Dieskau/Gerald Moore, en 1955, ni l'interprétation plus récente de Matthias Goerne et Christoph Eschenbach. Il siège à côté.

- FLORIAN BOESCH, CONCENTUS MUSICUS WIEN, STEFAN GOTTFRIED (DIR.), *SCHUBERT UNFINISHED. SYMPHONY N° 7 & LIEDER*, 1 CD APARTE, 16,99 EUROS.
- JULIAN PRÉGARDIEN, DEUTSCHE RADIO PHILHARMONIE, ROBERT REIMER (DIR.), HANS ZENDER. *SCHUBERTS WINTERREISE*, 1 CD ALPHA, 17,99 EUROS.

STEVE REICH

I have a drum...

Écrit au retour d'un voyage au Ghana, en 1971, *Drumming* représente un peu la quintessence du travail de Steve Reich sur le processus de phase. Le *phasing* consiste à décaler progressivement les différentes voix d'un motif répété en boucle, en les accélérant ou en les ralentissant. Timbres, rythmes et textures se croisent, s'entrecroisent, se superposent, se substituent les uns aux autres, se confondent, se fondent. Le matériau sur lequel repose *Drumming* se compose de la voix, d'un sifflet, d'un piccolo, d'une rangée de bongos, de trois marimbas et de trois glockenspiels. Loin d'être monotone comme pourrait le laisser penser son caractère répétitif, presque industriel, la musique de Steve Reich, pour qui ne l'a jamais entendue, est en tout point fascinante, au sens étymologique du terme : qui produit des charmes, des enchantements. Il y a quelque chose qui relève de l'alchimie et du magique dans ce canevas sonore où les bongos se muent en glockenspiels, les glockenspiels en marimbas, les marimbas en voix humaine. Une musique qui subjugue par sa rationalité implacable, mais aussi, et surtout, par sa dimension éminemment spirituelle.

- STEVE REICH (DIR.), KUNIKO, *DRUMMING*, 1 CD LINN RECORDS, 17,99 EUROS.

bouteilles

Vouvray

Domaine Aubert

Au cœur de la Touraine, sur les coteaux bordant la rive droite de la Loire, le vignoble de Vouvray s'épanouit. Ses vins se déclinent en sec, demi-sec, moelleux et pétillant ou méthode traditionnelle.

Le domaine de Jean-Claude et Didier Aubert se niche dans un endroit charmant appelé la Vallée coquette. La cave, creusée dans le tuffeau, l'est tout autant. Au printemps, il est encore possible de vous y ravitailler « à l'ancienne » et de remplir, après dégustation, cubitainer ou dame-jeanne, ces bonbonnes ventrues emmitouflées dans un paillon. Pour l'heure, vous trouverez votre bonheur avec quelques belles bouteilles.

À l'apéritif, les fines bulles cuvée tradition, anciennement appelée pétillant, ou la méthode traditionnelle à la mousse joyeuse et légère. Nos lecteurs parisiens les apprécieront dans un restaurant Belle Époque qui fut ma cantine pendant des années : le Petit Riche, rue Le Peletier dans le 9^e arrondissement, qui présente un des plus beaux répertoires de vins du val de Loire. Avec coquillages et poissons, le vouvray sec pourra presque remplacer le muscadet !

Le demi-sec, lui, fera merveille sur des poissons crémés ou de tièdes rillons et au printemps, s'il vous en reste, il sera l'ami des asperges mousseline.

Le moelleux, à servir avant les mets sucrés peut aussi, après quelques années, de cave valoriser un foie gras mi-cuit. Toute cette gamme, dans différents millésimes, vous est proposée de 5,90 à 7,80 euros départ cave. Bonnes fêtes !

Georges SULIAC

DOMAINE AUBERT,
10, RUE DE LA VALLÉE-COQUETTE,
37210 VOUVRAY, TÉL. 02.47.52.71.03

SOLEIL LEVANT

Flics et yakuzas

L'ATELIER
AKATOMBO VEUT
ACCLIMATER LE
POLAR JAPONAIS
EN FRANCE,
ET DÉBUTE AVEC
LE LANCEMENT
DE DEUX TITRES
REMARQUABLES.



Dans ma précédente chronique, je signalais qu'avec Nicolas Mathieu, c'était la troisième fois que le prix Goncourt était attribué à un polardeux, après Jean Vautrin et Pierre Lemaitre. Mais mon ami Serge Breton m'a signalé un quatrième primé Goncourt, Jacques-Pierre Amette qui a aussi publié trois romans noirs, dont deux excellents dans la Série noire en 1981 et en 1982, sous le pseudonyme de Paul Clément. Si les polardeux sont si sensibles à l'attribution de ces prix littéraires, c'est en raison du mépris dans lequel ces romanciers furent tenus pendant des décennies. En témoignent deux auditeurs d'une de mes conférences sur le roman noir. C'était à Montpellier, en 1984. Deux grands gaillards m'attendaient à la sortie pour me dire : « Merci pour nous avoir décomplexés, nous lisions des polars en cachette. À présent, nous les lisons en plein jour. »

Retour à Nicolas Mathieu, prix Goncourt 2018 pour son roman *Leurs Enfants après eux* (Actes Sud). Il est entré en littérature par le roman noir avec un premier ouvrage paru en 2014, *Aux animaux la guerre*. Un roman déjà très remarqué et qui vient d'être adapté pour la télévision en six épisodes réalisés par Alain Tasma, tandis que Nicolas Mathieu participait à l'adaptation de son livre dans le décor morose, sombre et tourmenté de la région vosgienne dévastée par la désindustrialisation. Le romancier disait, lors d'un entretien : « J'ai commencé par écrire un roman noir, c'est-à-dire un roman qui utilise une intrigue criminelle pour parler du monde et de ceux qui y vivent. En l'occurrence, une petite vallée où les hauts-fourneaux ne brûlent plus. Il n'y a donc pas de différence profonde entre les deux romans. Peut-être des degrés d'intensité dans la brutalité, un recours plus ou moins systématique à la violence pour dénouer l'intrigue. »

Même ambiance sombre pour *Leurs Enfants après eux*. Nous sommes en août 1992 dans l'est de la France, là où les hauts-fourneaux se sont éteints pour raison économique, laissant les populations à la dérive. Le lecteur suit Anthony, 14 ans en 1992, un ado qui va tomber amoureux et qui grandira entre les Zup et les Zep et entre un père déclassé socialement, qui vit de petits boulots, et une mère qui abandonne le domicile conjugal. Anthony, conscient de la médiocrité de sa vie et de celle de ses parents, tente de fuir sa condition pour revenir et comprendre que son sort est scellé. Il y a l'histoire qui se

déroule sur quatre étés et il y a la justesse des mots de Nicolas Mathieu. Le parler, les dialogues des jeunes d'une incroyable justesse et la beauté bouleversante de la langue de l'auteur qui dit le déclassement, la perte, le sentiment d'abandon, le déclin mais aussi les premiers émois, la recherche de l'amour et, face au cloisonnement social, son impossibilité d'y donner suite, comme une foute malédiction.

Depuis 1995, date de ses débuts dans le polar, Dominique Sylvain a composé d'excellentes séries de personnages qui relèvent du roman noir ou de la procédure policière, ou des deux. Mais voilà que Dominique, qui a vécu avec son époux, Frank, pas mal d'années au Japon, décide de créer une collection consacrée au polar nippon. La maison d'édition se nomme Atelier Akatombo (« libellule rouge ») et les traductions auront pour maîtres d'œuvre le couple Sylvain. Les deux premiers auteurs sont judicieusement choisis : un vieux renard du polar et une révélation nippone. Le vieux renard se nomme Seichô Matsumoto, auteur de plus de 300 textes bien qu'il n'ait commencé à écrire qu'à l'âge de 40 ans. Son grand succès *Le Rapide de Tokyo* voit l'enquêteur utiliser habilement les horaires de train pour confondre l'assassin en détruisant son alibi. *Le Point zéro* a été choisi par Dominique Sylvain pour sa nouvelle collection. L'héroïne, Teiko, épouse Kenichi qu'elle connaît à peine. Mais, lorsqu'il disparaît, jugeant la police inconséquente, elle mène sa propre enquête. Révélation nippone née en 1968, Yûko Yuzuki a, pour sa part, signé *Le Loup d'Hiroshima*, un roman qui met en scène un commandant de la police de Tokyo réputé ingérable par sa hiérarchie et jugé trop proche des yakuzas. Mais que faire alors qu'une nouvelle guerre des gangs menace ? Cet ouvrage a reçu le grand prix de l'Association des écrivains japonais de littérature policière 2016. Longue vie à cette nouvelle collection !

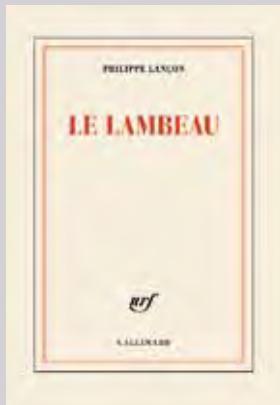
Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- NICOLAS MATHIEU, *AUX ANIMAUX LA GUERRE*, ACTES SUD, 2014, 368 PAGES, 22,50 EUROS ; *LEURS ENFANTS APRÈS EUX*, ACTES SUD, 2018, 425 PAGES, 21,20 EUROS.
- YûKO YUZUKI, *LE LOUP D'HIROSHIMA*, ATELIER AKATOMBO, 2018, 317 PAGES, 18 EUROS. TRADUIT DU JAPONAIS PAR DOMINIQUE ET FRANK SYLVAIN.
- SEICHÔ MATSUMOTO, *LE POINT ZÉRO*, ATELIER AKATOMBO, 2018, 270 PAGES, 18 EUROS. TRADUIT DU JAPONAIS PAR DOMINIQUE ET FRANK SYLVAIN.

SURVIVRE ET VIVRE

Après la tuerie



RESCAPÉ DE
L'ATTENTAT CONTRE
CHARLIE HEBDO,
DONT IL SORTIT
GRAVEMENT MUTILÉ,
PHILIPPE LANÇON
RACONTE AVEC
UNE PROFONDE
SENSIBILITÉ
SA LENTE
RECONSTRUCTION.

Il y a des livres essentiels, urgents, brûlants, bouleversants, qui donnent aux autres, même aux romans primés, la pâleur de l'évanescence et la vacuité de l'éphémère: *Le Lambeau* fait partie de ceux-là. Ce n'est certes pas un roman – on eût aimé pour l'auteur que ce le fût – mais le récit d'une descente brutale et soudaine aux enfers et de la lente rédemption d'un homme qui vivait pour et avec les livres. Philippe Lançon est critique littéraire. Un métier où l'on ferraille parfois, mais à fleuret moucheté. Où l'on exécute souvent, mais des portraits et parfois un auteur. Sauf quand on est critique à *Charlie Hebdo*. Le matin du 7 janvier 2015 l'exécution eut lieu à balles réelles. Philippe Lançon assistait à la conférence de rédaction pour laquelle il avait hésité à venir. La discussion tournait autour de *Soumission*, le dernier roman du provocateur Houellebecq, sur une France où un parti musulman prend le pouvoir. Si des hommes n'étaient pas morts, c'en serait presque amusant. Dans quelques secondes vont surgir les frères K., comme Lançon les appelle, qui vont assassiner, entre autres, Cabu, Charb, Bernard Maris. Le monde bascule, nos valeurs vacillent: «*La salle de rédaction a d'abord été ce plan fixe d'un fil opaque et mystérieux, pas encore tragique, ni vraiment commencé ni vraiment fini, un film dans lequel je jouais sans l'avoir voulu, sans savoir quoi jouer ni comment, sans savoir si j'étais premier rôle, doublure ou figurant. La scène brutalement improvisée flottait dans les décombres de nos propres vies, mais ce n'était pas la main d'un projectionniste qui avait tout arrêté: c'étaient des hommes en armes, c'étaient leurs balles; c'était ce que nous n'avions pas imaginé, nous les professionnels de l'imagination agressive, parce que ça n'était tout simplement pas imaginable, pas vraiment. La mort inattendue; l'éléphant méthodique dans le magasin de porcelaine; l'ouragan bref et froid; le néant.*» La France ce matin-là plonge dans l'horreur et la sidération. Philippe Lançon s'en sortira avec deux balles dans le corps et une mâchoire arrachée, qu'il faudra reconstituer au prix d'interminables et multiples opérations, et d'un équilibre psychique qu'il faudra reconstruire lui aussi. Son récit commence la veille de l'attentat du 7 janvier 2015 et se finit au lendemain de ceux du Bataclan, le 13 novembre 2015. Entre ces deux dates, Philippe Lançon errera dans les couloirs des hôpitaux, sous surveillance policière désormais, cherchant dans la littérature des réponses à ses ques-

tions, à ses angoisses, à ses bouffées de haine et de désespoir. Il confie son corps, sa vie, à une chirurgienne qui reconstruit sa mâchoire comme un puzzle. Se reconstruire est devenu son quotidien. *Le Lambeau* est un titre polysémique: il décrit l'état dans lequel l'attentat a laissé cet homme mais il désigne aussi un mot grâce auquel il va pouvoir se reconstruire. Car le «lambeau» renvoie à l'opération de reconstruction esthétique que va subir l'auteur: on va réparer sa mâchoire avec un morceau de son péroné droit: «*La chirurgie est du grand art et du bricolage incertain: mélange de technique, d'expérience et d'improvisation. On ne choisissait généralement pas entre deux solutions, la bonne et la mauvaise, mais entre plusieurs possibilités qui présentaient toutes des inconvénients. Il fallait les mettre en balance avec les avantages. La balance était équilibrée par un fléau en alliage composite: l'état physique et mental du patient, le suivi postopératoire, les incertitudes cellulaires.*»

Il faudra des années pour que cet homme se reconstruise. Comme son visage restera à jamais marqué par l'attentat, sa psyché en restera pour toujours fragilisée: il ne pourra plus s'asseoir à côté d'un homme d'origine maghrébine sans éprouver, pendant une fraction de seconde, une angoisse irrépressible. Philippe Lançon est certes un symbole, mais il est surtout un mutilé de la vie et de l'espoir. Ses sensations ne seront jamais plus les mêmes. Désormais il embrassera du bout des lèvres et vivra ainsi.

Bien sûr, Philippe Lançon n'est pas le premier auteur à livrer un récit sur ce type d'expérience mais sa culture, sa langue, son style font de ce livre une expérience humaine et philosophique passionnante. Michel Foucault a écrit: «*J'ai substitué à l'ineffaçable de la cicatrice l'effaçable, le raturable de l'écriture.*» L'écriture de Lançon restera comme une cicatrice qui balafre le pays des droits de l'homme et qui ne sera pas «raturable». Lançon s'est réveillé entre des morts. Il a survécu, s'est relevé en laissant ses morts. Sans doute grâce à l'écriture. Comme tout le monde en 2015, j'étais Charlie. En lisant *le Lambeau* en 2018, je suis Philippe Lançon. Et c'est une expérience bouleversante.

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- PHILIPPE LANÇON, *LE LAMBEAU*, GALLIMARD, 2018, 508 PAGES, 21 EUROS.

SOCIÉTÉ

Quand la France rit jaune

IL Y AURA UN AVANT ET UN APRÈS-GILETS JAUNES. L'APRÈS RISQUE DE DURER LONGTEMPS. DE FAIT, L'AMPLEUR DU MOUVEMENT, SA DIVERSITÉ ET SA DÉTERMINATION, SA DIMENSION « LIQUIDE » ET LES ASPIRATIONS QU'IL PORTE DE FAÇON ÉVOLUTIVE VONT DURABLEMENT MARQUER LE PAYSAGE POLITIQUE FRANÇAIS. TENTATIVE D'ESQUISSE ET DE QUESTIONNEMENTS.

Il n'a fallu que trois semaines pour que la France se retrouve cul par-dessus tête. L'expression peut choquer mais elle reste largement en deçà de la réalité. Tentons un inventaire : des manifestations en série, a priori ex nihilo, mêlant colères, revendications et désir d'un autrement démocratique ; le réseau national routier approprié de façon militante ; l'implication massive et successive des retraités, des lycéens et des étudiants, autour de choix de justice fiscale et sociale. Un gouvernement enfin crispé sur la défensive, choisissant une escalade répressive, et additionnant erreurs, pas de quatre et revirements et malgré tout, refusant de prendre la réelle mesure de ce qui est en cours.

Qui l'eut dit ? Personne. Comme l'éditorialiste du *Monde* en mars 1968, chacun est prêt à parier que « *la France s'ennuie* », autrement dit qu'elle est assoupie, voire résignée à ce qu'elle vit de blocages et d'injustices. C'est la caractéristique de ces coups de reins populaires que de n'être pas prévisibles. Une fois installés, ils offrent un objet largement supérieur à la somme des mécontentements exprimés dans la période précédente. Ils n'ont pas manqué, notamment du côté des retraités et des jeunes scolarisés. La dureté sociale, la verticalité autiste de l'équipe présidentielle et le style très particulier d'un président prompt à mettre en scène son écrasant mépris des petites gens, des jeunes, ainsi que l'ignorance crasse de leur concret quotidien ont accumulé la poudre. Les taxes sur le diesel ont fourni l'étincelle.

Les réseaux sociaux et un formidable aveuglement gouvernemental ont fait le reste. Trois semaines après son déclenchement, la nature et le bilan de ce mouvement soulèvent une série de questions majeures : sur ce qu'il révèle sur l'état de la France, sur les aspirations puissantes et radicales qu'il révèle, sur l'état des consciences politiques ainsi que sur le rôle respectif des acteurs sociaux dans leur rapport à l'opinion publique et à l'État, notamment le syndicalisme. Encore cette liste est-elle loin d'être exhaustive. S'il est trop tôt pour prétendre y répondre de façon précise et documentée, il est possible de réfléchir à partir de quelques constats majeurs, dont les dimensions s'entremêlent.

Le plus spectaculaire touche aux formes qu'il emprunte. Les réseaux sociaux, dans cette affaire, sont l'outil d'une mobilisation de personne à personne, contournant les organisations et semblant ainsi garantir une indépendance vis-à-vis de stratégies et d'acteurs jugés soit impliqués dans les causes de la colère sociale, soit impuissants à combattre ces causes. Cette horizontalité, si elle priviliege dans un premier temps l'activisme de groupes d'extrême droite, très présents sur la toile, et porteurs d'une tradition antifiscale, ne saurait y être réduite. Elle favorise surtout un mode d'action et de reconnaissance territorial et de proximité, qui tranche d'avec les mobilisations qui s'organisent soit autour du professionnel strict, soit autour de la défense, plus territorialisée, d'un service public.

Réseaux, territoires et renouveau de l'espace public revendicatif

S'agit-il pour autant de la mise en opposition de territoires par rapport à d'autres, d'une France périphérique contre celle du centre ?¹ C'est le cas dans l'opposition à Paris, historiquement considéré comme le lieu de concentration du pouvoir et des richesses : cela se lit dans la décision de marcher sur la capitale, comme dans la cartographie des manifestations dans les quartiers qui concentrent, symboli-



quement le pouvoir (mais pas que) avec l'Élysée, les richesses et le luxe de l'Ouest parisien. Pour le reste, la géographie des mobilisations témoigne surtout d'un hiatus entre les zones pourvues en services publics, transports, scolarité, santé... et celles qui les perdent ou désespèrent d'en obtenir jamais à juste niveau.

Les distinguos opérés sur les besoins des uns et des autres en matière de transports automobiles ne tiennent guère la route, si l'on ose dire. L'opposition villes-campagnes évacue le fait que très rares sont ceux qui habitent à la campagne proprement dite. La majeure partie de la population est concentrée dans des espaces urbanisés denses ou périurbains, qui sont loin d'être des territoires relégués, mais souvent dépréciés et toujours dépendants de l'automobile. La hausse des carburants est donc un objet commun, qui exprime et transcende tout à la fois la question brûlante des inégalités, aussi évidente à aborder avec son voisin que le football, et aussi incontournable que la météo du jour. Bref, un sujet susceptible de faire sens et ralliement. D'où la symbolique du gilet jaune, signal de panne et d'un quelque chose qui ne tourne pas rond. D'où également le choix de s'approprier

La dureté sociale, la verticalité autiste de l'équipe présidentielle et le style très particulier d'un président prompt à mettre en scène son écrasant mépris des petites gens, des jeunes, ainsi que l'ignorance crasse de leur concret quotidien, ont accumulé la poudre. Les taxes sur le diesel ont fourni l'étincelle.

1. Aurélien Delpirou, « La couleur des gilets jaunes », Lavedesidees.fr, 23 novembre 2018.

le réseau routier comme nouvel espace public revendicatif et lieu de ralliement. L'évolution de son contenu n'est pas moins passionnante que les formes adoptées par le mouvement. La dynamique revendicative accompagne toute mobilisation d'importance. Dès qu'il y a mouvement, il agrège des préoccupations « périphériques », voire étrangères à ce qui a constitué le thème mobilisateur premier, le plus souvent défini par des acteurs constitués. Dans ce cas précis, l'évolution a davantage été qualitative : à partir d'un refus des taxes-impôt des plus inégaux, puisqu'il touche le riche et le pauvre au même niveau, le cahier revendicatif s'est rapidement élargi à d'autres approches, en évoquant avec insistance les salaires et la nécessité d'une justice fiscale. Cet élargissement traduit les réalités sociales, mais il se construit sous la pression de l'argumentaire gouvernemental. Ministres et députés serinent en effet à tout va qu'on ne saurait demander en même temps moins d'impôts et plus de services publics. Et qu'il ne faut pas toucher à l'Isf puisque l'argent des riches va à l'entreprise et, donc, à l'emploi. La réponse offensive coule de source : non, les gilets jaunes ne veulent pas ...

... moins d'impôts, ils en veulent d'autres. Non, l'argent des riches ne va pas à l'emploi mais aux marchés, alors que le salaire nourrit l'emploi. Cette évolution met d'ailleurs sur la touche les thématiques antifiscales de l'extrême droite, pour placer au cœur des mobilisations la question des bas salaires et du pouvoir d'achat, dévoilant brutalement l'existence d'une France ouvrière, d'une population qui ne vit qu'à mi-temps, jusqu'au 15 du mois, d'une France, enfin, qui refuse sa pauvrisation. En atteste, dans les mobilisations, la forte présence de protestataires issus des classes moyennes et populaires : infirmiers, travailleurs sociaux, professeurs des écoles, personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales, techniciens de l'industrie, employés des services commerciaux ou comptables des entreprises, soit ce qu'il est convenu d'appeler les professions intermédiaires², particulièrement sensibles aux politiques fiscales et aux taxes.

Des taxes à la justice fiscale, du mépris à l'aspiration démocratique

Insensibles à cette dynamique à laquelle rien dans leurs parcours politiques ne les a préparés, le président et l'exécutif restent aveuglés par leurs certitudes du lendemain de la présidentielle. Toutes fausses. La première touche à leur mandat. Oublieux du fait qu'une large partie des électeurs d'Emmanuel Macron ne l'ont choisi que par défaut, ils confondent victoire électorale et chèque en blanc. La seconde, c'est que le rejet de la « *vieille politique* » suffira à légitimer leur « *modérité* » autoproclamé. Or, le cœur de la politique n'est pas d'être vieux ou moderne mais de faire des choix. La troisième, c'est qu'il suffira d'incarner le changement. Mais comme l'amour, il n'existe pas en soi, il a besoin de preuves. Non seulement elles tardent, mais très rapidement, elles déçoivent. Celui qui se targuait de « *tenir les deux bouts de la corde* » avec son fameux « *en même temps* », n'exalte plus que les « *premiers de cordée* ». Enfin, la conviction qu'il a d'incarner un Jupiter institutionnel amène le désormais « *président des riches* » à manier à contretemps foudres élyséennes et « *yaka* » destinés au bon peuple. « *Traverser la rue* » et autres

2. Arnaud Mercier, « *Gilets jaunes* contre Emmanuel Macron, aux racines de l'incommunication », Theconversation.com, 3 décembre 2018.

3. Pierre Rosanvallon, « Un nouvel âge du social », *Le Monde*, 10 décembre 2018.

4. « Danielle Tartakowsky : « *Les 'Gilets jaunes', un phénomène miroir du macronisme* » », *Les Échos*, 5 décembre 2018.

« *un pognon de dingue* » fournissent ainsi un dialogue pseudo-direct et réellement désastreux avec l'opinion publique. Le florilège de ces dérapages est suffisamment connu pour qu'on ne s'y attarde pas ici. Il exprime un sentiment de supériorité d'autant plus arrogant qu'il est, de toute évidence, profondément ancré dans la vision qu'a Emmanuel Macron de lui et des autres. Au point que ses autocritiques répétées, exercice peu banal chez un président de la République, n'y peuvent rien changer. Ce mépris, véritable arme de destruction massive de la cohésion républicaine, contribue à accoucher chez les manifestants d'une autre revendication, qualitative et hautement politique : la construction d'un autre exercice du pouvoir, d'une démocratie tout autre³. À cet égard, le mouvement est le révélateur d'une crise démocratique profonde, son symptôme. L'apolitisme dont il se réclame est la réponse au « *ni droite ni gauche* » d'Emmanuel Macron et la reprise de son exaltation d'une société civile « *hors sol* ». En restructurant la politique sur une base sociologique et en niant toute légitimité aux corps intermédiaires pour exalter la démocratie directe, le président a créé les conditions de cet effet miroir⁴. La force de l'idée de référendums d'initiative populaire – quoi qu'on pense de la chose par ailleurs – est l'indice de cette recherche d'une démocratie vivante, participative, dégagée du monopole aujourd'hui étouffant d'une représentation jugée peu représentative, tant dans sa sociologie que dans ses pratiques. Mais cette aspiration peut tout aussi bien conduire à soutenir une forme illibérale de démocratie, supposée plus protectrice parce que plus efficace et plus rapide, puisque faisant l'économie du débat.

Changement de règles du jeu et violence ont partie liée

Les dialogues de sourds débouchent facilement sur la violence. Particulièrement lorsque la partie dominée à de bonnes raisons de croire qu'on l'invite à participer à un jeu de dupes. De ce point de vue, les expériences du dialogue, qu'il soit civil ou social, menées par le président et l'exécutif, ont été pédagogiques. Après la loi Travail et ses millions de manifestants, après le contournement du Parlement, après le mésusage systématique de circulaires, l'opinion publique a parfaitement intégré que les règles du jeu ont changé. Sous sa forme sarcastique, le Juppéthon de 1995 s'inscrivait dans le champ démocratique. Avec Édouard Philippe et Emmanuel Macron, ce champ se retrouve hors jeu



LAURENT PAILLIER/MAXPPP

et les corps intermédiaires, les grèves et manifestations populaires, à plus forte raison les syndicats sont déclarés « sans objet ». Ce message soulève immédiatement une question fondamentale : comment, lorsqu'on est sans objet, objecter ? La compréhension qui entoure les violences commises à l'occasion des manifestations contre la loi Travail témoigne de cette évolution dans l'opinion publique. Il faut d'ailleurs constater que cette violence, non négligeable, puisqu'on compte des morts, des blessés graves et un important saccage, ne suffit absolument pas à retourner l'opinion publique en défaveur du mouvement. Si les casseurs et pilleurs sont condamnés, ni leur présence ni leur capacité de nuisance ne permettent de déconsidérer un mouvement qui, au fil des jours, mature et « fait politique » en interrogeant sa représentation, sa capacité de négociation, les alliances qu'il entend passer.

On a beaucoup glosé sur ce mouvement sans tête et sans représentants, incapable par là même de s'inscrire dans le jeu normal de la négociation. Outre que c'est la marque de tout surgissement populaire que de produire, à sa propre forge, ses propres dirigeants, c'est aussi l'indice de ce changement de règles du jeu. Les médias sont d'ailleurs englobés dans ce refus. Alors même qu'ils ont largement contribué à « faire » le mouvement, les manifestants se montrent trop facilement hostiles à leur égard, entre autres parce qu'ils les questionnent. Or, les gilets jaunes n'ont pas de réponses à proprement parler, pas plus qu'ils ne souhaitent



On peut attribuer la radicalité du mouvement à l'inexpérience de la confrontation sociale. Il est sans doute plus sage d'y voir la marque et l'annonce d'un changement d'ère, validé par un véritable phénomène d'écho avec les lycéens et les marches pour le climat.

négocier. Ils veulent gagner, point final. On peut attribuer cette radicalité à l'inexpérience de la confrontation sociale et en sourire, mais il est sans doute plus sage d'y voir la marque et l'annonce d'un changement d'ère.

Corrélativement, un véritable phénomène d'écho se déploie, dont la mobilisation lycéenne, comme celle pour le climat, témoignent avec éclat. Les lycéens, qui ont d'excellentes raisons de vouloir en découdre avec ce gouvernement, ont fait l'objet, jusqu'au dernier moment, de provocations policières dont l'intensité et le systématisme sont hautement suspects, sauf à considérer qu'il suffit d'être jeune pour être dangereux. La rapidité avec laquelle les gilets jaunes ont repris à leur compte la

posture d'humiliés des lycéens de Mantes-la-Jolie indique qu'ils voient les jeunes comme partie prenante de leur mobilisation et qu'ils se considèrent comme atteints par cette répression. De la même façon, la tentative d'opposer aux manifestants une écologie répressive a tourné court, du moins dans le champ symbolique, avec la participation de gilets jaunes aux défilés du 8 décembre pour le climat.

Au lendemain de l'allocution présidentielle du 10 décembre, supposée «ne pas jeter d'huile sur le feu», le feu reste vif, la colère entière (lire à ce sujet notre «À propos», page 6), et l'avenir apparaît plus que jamais incertain. Mais d'ores et déjà, des questions sont posées à l'acteur syndical dans sa diversité, et singulièrement à la Cgt. Un mouvement aussi puissant et aux caractéristiques aussi complexes rebat en effet les cartes du rapport des forces sociales et du jeu des acteurs. Nul doute qu'une réflexion de long terme soit nécessaire pour en affiner les termes, mais on peut déjà évoquer pêle-mêle quelques interrogations et quelques constats.

Un champ de questionnements pour le mouvement syndical

La première interrogation majeure porte sur l'efficacité des mobilisations syndicales. En premier lieu, le mouvement des gilets jaunes est jugé populaire et efficace par l'opinion publique, alors qu'il agrège finalement nettement moins de monde que les mobilisations syndicales. On peut y voir l'effet des médias, mais ce serait largement prendre l'effet pour la cause. Ces dernières décennies, le syndicalisme a de plus en plus été perçu, malgré des efforts parfois considérables, comme un défenseur de prés carrés. Ce sentiment favorise la défiance de celles et ceux qui se sentent, pour une raison ou une autre, étrangers à ces prés, perçus comme discriminants. À l'inverse, et pour les raisons évoquées ci-dessus, les gilets jaunes sont apparus comme porteurs de l'intérêt général alors même que les organisations syndicales n'y parviennent pas ou n'y parviennent plus. Est-ce grâce à une structure interclassiste, est-ce le fruit de malentendus appelés à s'éclaircir ? Quoi qu'il en soit, le mouvement puise sa force dans ce chèque, signé par le haut niveau de soutien de l'opinion publique : les gilets jaunes parlent pour tous.

Sur la base de ce constat, le positionnement des organisations syndicales est un exercice délicat. Par définition, le syndicalisme n'est pas un mouvement protestataire mais revendicatif, qui réalise son unité après s'être mis d'accord sur un

contenu. On a vu que cette façon de procéder est aux antipodes du mouvement tel qu'il s'est déployé. À quoi s'ajoute que le syndicalisme est de fait une organisation représentative, ce qui fait sa force mais dessine aussi ses limites face à un mouvement qui cultive une horizontalité aboutissant à un haut degré de complexification de la négociation, au point de la transformer en un jamais-vu.

De ce point de vue, la proposition de la Cfdt d'une sorte de «Grenelle» semble bien être le type même de la fausse bonne idée, dans la mesure où elle aurait été prise par les manifestants comme une tentative de dépossession de leur mouvement. L'appel lancé par la Cgt aux salariés de s'inscrire dans une journée d'action le 14 décembre, devrait davantage correspondre au degré d'investissement des militants de la Cgt impliqués aux côtés des gilets jaunes un peu partout dans l'Hexagone, et à la volonté de déplacer l'axe de la conflictualité sociale du territoire à l'entreprise.

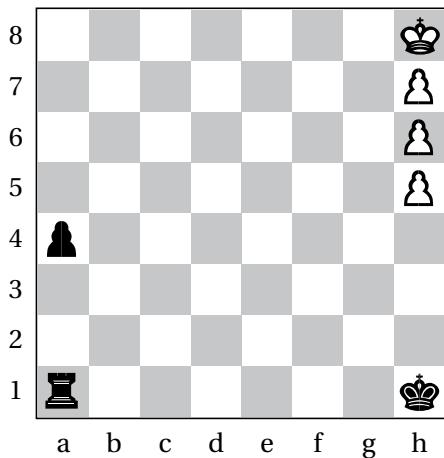
Reste que cette question des rapports territoire-entreprise, qui agite la Cgt de longue date, resurgit avec ce mouvement dans des formes qui attestent de son caractère incontournable pour peser dans le débat public, et englober le travail dans tous ses aspects, toutes ses situations. Enfin, la dimension répressive doit être, pour le mouvement syndical, un authentique sujet de préoccupation, à double titre. D'une part, pour éviter d'être instrumentalisé par un gouvernement aux abois et en mal d'alliances négociées à partir de la seule crainte d'un désordre dont il est en grande partie responsable. D'autre part, parce que les menées répressives de ces derniers jours, singulièrement un usage disproportionné de la force et une systématisation des arrestations préventives, s'inscrivent tous deux dans des menées liberticides dont le syndicalisme fera inévitablement les frais.

Durant toutes ces semaines, la France a ri jaune. Elle a ri de voir libérée la parole sociale, se déployer l'énergie populaire et de voir mise en cause la doxa libérale et sa morgue gouvernementale. Mais elle a ri jaune. En cause, les mobilisations d'extrême droite qui visent la république et le déchaînement d'une violence qui, quoi qu'on en pense, ne fera que déchaîner la violence de l'ordre établi. En tout état de cause, il y aura bien un avant et un après-gilets jaunes. L'après reste à écrire. Il est essentiel qu'il s'écrive à plusieurs mains, et que celles du mouvement syndical y prennent toute leur part.

Pierre TARTAKOWSKY

Tactique

Étude de A. Kurjatnikov, 1965. Les blancs jouent et gagnent.



Carlsen conserve son titre de champion du monde

En mars 2018 à Berlin, avec un point d'avance sur Shakhriyar Mamedyarov et Sergueï Kariakine, Fabiano Caruana remportait le tournoi des Candidats. Sa performance fut éblouissante : 9 points en 14 rondes face aux meilleurs mondiaux. Pour la première fois depuis 1972 et le « match du siècle » entre Spassky et Fischer, un joueur du continent américain allait disputer un match pour le titre mondial. Or, depuis 2010, le meilleur joueur du monde est Magnus Carlsen. Le Norvégien, malgré son jeune âge (28 ans), a déjà disputé

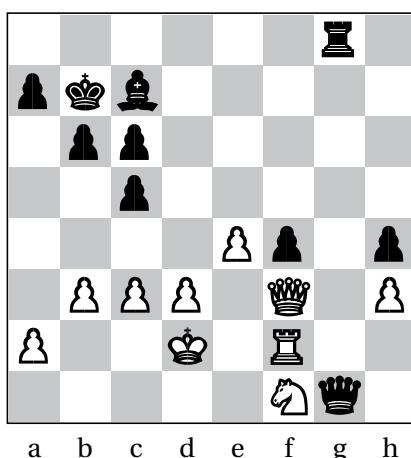
trois matches pour le titre mondial : deux face à l'Indien Viswanathan Anand et un face au Russe Sergueï Kariakine ; il a remporté les trois. Londres fut désigné pour accueillir le match en 12 parties à cadence longue, puis en rapide et blitz pour déterminer une éventuelle égalité. La première partie fut l'une des plus intéressantes et certainement la plus dramatique du match. L'Américain ne parvint pas à obtenir le moindre avantage avec les blancs. Bien au contraire, il se retrouva rapidement dans les cordes. Avant le 40^e coup, au premier contrôle de temps, Carlsen manqua plusieurs lignes gagnantes. En crise de temps, il gâcha ses dernières chances. Néanmoins, il essaya en vain pendant 115 coups et six heures et trente minutes de gagner la partie. Les joueurs d'échecs du monde entier se frottaient les mains. Dès la première partie, il se passait des choses, les deux voulaient se battre ! Et puis, le tempo du match s'est ralenti pour ronronner tranquillement. Comme si les deux champions avaient eu peur. De son côté, Caruana manquait de sérieuses possibilités : une difficile, voire introuvable dans la 6^e et deux dans la 8^e partie. À l'issue des 12 parties, le résultat fut de 12 nulles. Une première dans l'histoire du jeu d'échecs. Le premier tie-break se disputait en quatre parties de 25 minutes + 10 secondes d'incrément. Le champion du monde, à l'aise dans toutes les cadences, partait grand favori. Sans surprise, Magnus Carlsen montrait une fois de plus son extraordinaire technique et son excellente gestion du temps et s'imposait trois à zéro. Critiqué pour avoir proposé le partage du point dans la 12^e partie, il dira lors de la cérémonie de clôture : « *Toute ma vie, j'ai suivi ma propre voie, sans écouter les conseils des autres, et cette fois encore, ma voie m'a apporté ce trophée.* »

Fabiano Caruana-Magnus Carlsen

Championnat du monde 2018 (1^{re} partie du match), Londres.

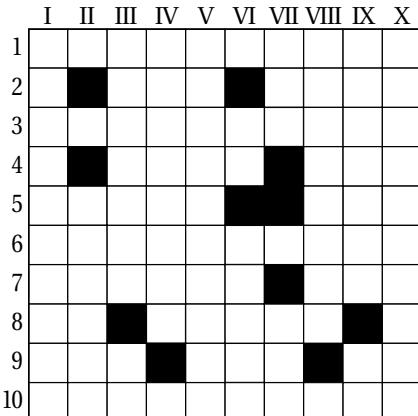
Défense sicilienne.

1.e4 c5 2.Cf3 Cc6 3.Fb5 g6 4.Fxc6 dxc6 5.d3 Fg7 6.h3 Cf6 7.Cc3 Cd7 8.Fe3 e5 9.0-0 b6 10.Ch2 Cf8 11.f4 exf4 12.Txf4 Fe6 13.Tf2 h6 14.Dd2 g5 15.Tafl Dd6 16.Cg4 0-0-0 17.Cf6 Cd7 18.Ch5 Fe5 19.g4 f6 20.b3 Ff7 21.Cd1 Cf8 22.Cxf6 Ce6 23.Ch5 Fxh5 24.gxh5 Cf4 25.Fxf4 gxf4 26.Tg2 Thg8 27.De2 Tgx2+ 28.Dxg2 De6 29.Cf2 Tg8 30.Cg4 De8 31.Df3 Dxh5 32.Rf2 Fc7 33.Re2 Dg5 34.Ch2 h5?! (34...Df6! avec l'idée ...Db2 était très fort.) 35.Tf2 Dg1?! (35...De5!-+) 36.Cf1 h4? (36...Dg7!-+) 37.Rd2 Rb7 38.c3 (VOIR DIAGRAMME) 38...Fe5? (38...Tg3! 39.Cxg3 hxg3 40.Tg2 Db1-+) 39.Rc2 Dg7 40.Ch2 Fxc3? (40...Dg1! 41.Cg4 Da1-+) 41.Dxf4 Fd4 42.Df7+ Ra6 43.Dxg7 Tgx7 44.Te2 Tg3 45.Cg4 Txh3 46.e5 Tf3 47.e6 Tf8 48.e7 Te8 49.Ch6 h3 50.Cf5 Ff6 51.a3 b5 52.b4 cxb4 53.axb4 Fxe7! 54.Cxe7 h2 55.Txh2 Txe7 (la nulle fut signée au 115^e coup.) 0,5 - 0,5



mots croisés

V. SARTIN



HORIZONTALEMENT

1. Cas pas d'os. – 2. À l'eau à l'eau. À pratiquer si mal. – 3. Multisororités? – 4. Mal assoit. Fut crédule (se). – 5. Pas dégrossi. En crise chez Barbarin. – 6. Réalisons. – 7. Fis le singe. Dans la nécessité. – 8. Au feu! Raccordements. – 9. Blancs. À la bonne heure! Note. – 10. Suivez-moi génome.

VERTICALEMENT

1. Pas très nettes. – 2. Prise sur le voisin. – 3. Maths adore. Début d'équation. – 4. Apprécie le gratin et la crème. – 5. Sans francisque, ho! – 6. Réfléchi. Précède parfois Martin. – 7. Direction Besançon. Pour en finir avec une queue. – 8. Ridicules hommes vite fait. – 9. Déploierions les gorges. Ont fusionné avec la Dst. – 10. Mise en possession d'un immeuble.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Invéritable. – 2. Ille. – 3. Polissseurs. – 4. Litté (gilti). Fia. – 5. Soin. – 6. Constitutions. – 7. Limites. Nsi. – 8. Epais. Foil. – 9. Eee. Tof. Re. – 10. Séduennage. – 11. Rb67 Tfl + 11.Rb7 Tfl + 12.Rb7 Tfl + 13.Rb7 Tfl + 14.Rb7 Tfl + 15.Rb7 Tfl + 16.Rb67 Tfl + 17.Rb6 1-0. Verticalement : 1. Impécises. – 2. Roi blaie. – 3. Roi va se débrouiller son propre pion (Il...). – 4. Daxal Txa1 + 11.Rb7 (à présent, le Roi blaie va tourner rebondie déterminer son propre pion) Il... – 5. Rb67 Tfl + 10.Daxal Txa1 + 11.Rb7 (Il...). – 6. Rb67 Tfl + 12.Rc6 Tba8- (+) 11.Ta5! 12.Rb7 Tba5- (+) 9...a1D + 10.Daxal Txa1 + 11.Rb7 (Il...). – 7. Ra7! 3a 8.h8d2 9.h7! (Il...). – 8. Rb67 Tfl + 3...Tba1 + 4.Daxal Txa1 + 5.Rb7 Tfl + 6.Rb67 Tfl + 7.Rb7 (Il...). – 9. Daxal Txa1 + 10.Daxal Txa1 + 11.Rb7 (Il...). – 10. Rb67 Tfl + 11.Rb7 (Il...). – 11. Rb67 Tfl + 12.Rc6 Tba8- (+) 11.Ta5! 12.Rb7 Tba8- (+) 9...a1D + 10.Daxal Txa1 + 11.Rb7 (Il...). – 12. Rb67 Tfl + 13.Rb7 Tfl + 14.Rb7 Tfl + 15.Rb7 Tfl + 16.Rb67 Tfl + 17.Rb6 1-0.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.Rg7 (pour promouvoir le pion, cependant grâce à la Tour et au pion passé, les Noirs ont beaucoup de contre jeu) 1...Tg8+ 2.Rf7 Tfl + 3.Rf7 (le Roi va se débrouiller le pion noir) 4.Rf7 Tfl + 4.Rd7 Td1 + 5.Rc7 Tc1 + 5.Rb7 Tb1 + 6.Rb7 (le Roi va se débrouiller le pion noir) 7.Ra7! 3a 8.h8d2 9.h7! (Il...). – 8. Rb67 Tfl + 3...Tba1 + 4.Daxal Txa1 + 5.Rb7 Tfl + 6.Rb67 Tfl + 7.Rb7 (Il...). – 9. Daxal Txa1 + 10.Daxal Txa1 + 11.Rb7 (Il...). – 10. Rb67 Tfl + 11.Rb7 (Il...). – 11. Rb67 Tfl + 12.Rc6 Tba8- (+) 11.Ta5! 12.Rb7 Tba8- (+) 9...a1D + 10.Daxal Txa1 + 11.Rb7 (Il...). – 12. Rb67 Tfl + 13.Rb7 Tfl + 14.Rb7 Tfl + 15.Rb7 Tfl + 16.Rb67 Tfl + 17.Rb6 1-0.

A photograph of a scientist in a white lab coat and safety goggles, focused on a task. A large red 'X' is overlaid on the image, pointing towards the text.

Protégés et accompagnés dans les moments difficiles

AXA SANTÉ ET COLLECTIVES

Chaque jour, nous soutenons les salariés dans les moments difficiles :

- Des garanties complètes en cas de décès, incapacité de travail, invalidité, dépendance, maladies graves et un programme pour la prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Un accompagnement en cas de troubles musculo-squelettiques ou de pathologies psychologiques.
- Un fonds d'entraide en cas de situation financière et humaine difficile.
- Des démarches simplifiées (choix d'options et désignations de bénéficiaire en ligne).

Pour plus d'information, contactez **Sophie Mandelbaum** (sophie.mandelbaum@axa.fr), votre interlocuteur dédié.



Dans les limites et conditions du contrat.

AXA France Vie. Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des assurances.



J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.

**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

